Publié par LEGIBENIN

REPUBLIQUE DU BENIN
--*-*-*-*
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
--*-*-*-*-*-*-*-*
UNIVERSITE D'ABOMEY CALAVI (UAC)
--*-*-*-*-*-*-*-*
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE
(ENAM)
--*-*-*-*-*-*-*-*
MEMOIRE DE FIN DE FORMATION POUR L'OBTENTION
DU DIPLOME DE MASTER
--*-*-*-*-*-*-*-*

OPTION :
-*-*-*
Administration d'Actions Culturelles

FILIERE :
-*-*-*
Gestion du Patrimoine Culturel

ANNEE ACADEMIQUE : 2014- 2015
--*-*-*-*-*-*-*

CONTRIBUTION POUR UNE VALORISATION DES ARCHIVES DE LA CONFERENCE DES FORCES VIVES DE LA NATION

Réalisé et soutenu par :

Kikinto Hermione Isabelle DOSSOU KOHI

Sous la direction de :

Maître de stage :

M. Richard V. SOGAN
Secrétaire Général du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme

Directeur de Mémoire:

M. Albert Cocou AMOUSSOU
Conservateur des archives à la Direction des Archives Nationales

Octobre 2015

Publié par LEGIBENIN

IDENTIFICATION JURY

Présidente : Madame Caroline GAULTIER- KURHAN, Chargée de mission pour les musées et les patrimoines en Afrique à la Direction Générale des patrimoines de France.

Vice-président : Monsieur Casimir DEGBEY, Directeur de l'Artisanat et des Organisations Professionnelles au Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme.

Membre : Monsieur Richard V. SOGAN, Secrétaire Général du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme (SG/ MCAAT).

Publié par LEGIBENIN

L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE N'ENTEND DONNER AUCUNE APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS CE MEMOIRE. CES OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES A LEURS AUTEURS

Publié par LEGIBENIN

SOMMAIRE

AVANT- PROPOS

INTRODUCTION GENERALE

CHAPITRE PREMIER: DE LA PRESENTATION DE L'OBJET ET DU CADRE D'ETUDE AU CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE

SECTION 1 : PRESENTATION DE L'OBJET ET DU CADRE D'ETUDE ET ETAT DES LIEUX

PARAGRAPHE 1 : PRESENTATION DE L'OBJET ET DU CADRE D'ETUDE

PARAGRAPHE 2 : LA CONFERENCE NATIONALE 25 ANS APRES,ETAT DES LIEUX

SECTION 2 : CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE

PARAGRAPHE 1 : CHOIX DE LA PROBLEMATIQUE ET JUSTIFICATION DU SUJET

PARAGRAPHE 2 : SPECIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE ET DETERMINATION DES SEQUENCES DE RESOLUTION

CHAPITRE DEUXIEME: DU CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE AUX CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS

SECTION 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

PARAGRAPHE 1 : DES OBJECTIIFS DE L'ETUDE A LA REVUE DE LITTERATURE

PARAGRAPHE 2 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE

SECTION 2 : DES ENQUÊTES DE VERIFICATION DES HYPOTHESES AUX CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS

PARAGRAPHE 1 : ENQUETE ET VERIFICATION DES HYPOTHESES

PARAGRAPHE 2 : APPROCHES DE SOLUTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

CONCLUSION

Publié par LEGIBENIN

DEDICACE

A Ma Mère,

Toi qui a toujours été présente, me soutenant dans mes initiatives ;

A mon Cher Epoux,

pour tous ces moments de solitude imposés, que ce mémoire te réconforte après tant de sacrifices ;

A mes chers enfants Omaël et Rochèle,

vos sourires, vos marques d'affections malgré mes absences m'ont été d'un grand secours. Cette victoire est surtout la vôtre.

Publié par LEGIBENIN

REMERCIEMENTS

A Monsieur Albert C. AMOUSSOU, pour avoir accepté m'accompagner dans la rédaction de ce mémoire ;

A Monsieur Casimir DEGBEY, Coordonnateur de la formation en Gestion du Patrimoine Culturel à l'ENAM pour votre dévouement et votre disponibilité ;

A Monsieur Richard V. SOGAN, mon Directeur de stage pour votre soutien, et pour m'avoir initiée à la conception d'une exposition d'archives ;

A tous les professeurs et à l'administration de l'ENAM, reconnaissance à vous ;

A tout le personnel de la DAN, mes chères ainées, Sonia, Patricia, Alphonsine, Léontine, merci pour votre soutien, votre amitié et votre disponibilité ;

A ma chère sœur Bénédicte, je n'ai pas de mots pour t'exprimer ma gratitude ;

A toi amie et sœur inconditionnelle Reine ZANNOU épouse CHABI, puissions nous continuer le combat pour la réussite et œuvrer pour le meilleur ;

A Monsieur Hilaire Ayéna AROUNA pour votre aide à la finalisation de ce travail ;

A Alexandre GBAGUIDI, toi qui es devenu frère et ami, tes encouragements incessants ont été pour moi comme un oasis dans le désert ;

Au couple GANDONOU Sévérin et GANDAHO Simone pour votre soutien permanent, vous m'avez été d'un grand secours dans les moments troubles ;

A toi ma chère Agnès, valeureuse et serviable ;

A tous mes camarades de la 2ème promotion en Gestion du Patrimoine Culturel à l'ENAM, l'aventure a été intéressante. Gardons à cœur nos engagements pour la préservation et la valorisation du patrimoine culturel de notre pays.

Et surtout, à tous ceux qui n'ont pas pu être nommés et qui dans le silence de l'action m'ont été d'un grand appui.

Publié par LEGIBENIN

LISTE DS SIGLES ET ABBREVIATIONS

CFVN : Conférence des Forces Vives de la Nation

DAN : Direction des Archives Nationales

ONIP : Office Nationale d'Imprimerie et de Presse

ORTB : Office des Radios et Télévision du Bénin

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

Publié par LEGIBENIN

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Attributions et organisation des services à la DAN …… P.23

Tableau II : Regroupement des problèmes par centres d'intérêts …… P.33

Tableau III : Tableau de bord de l'étude …… P.38

Tableau IV : Présentation de la population cible …….. P.48

Tableau V : Budget de l'exposition …….. P.74

Publié par LEGIBENIN

GLOSSAIRE

Classement : Opération consistant à la mise en ordre intellectuelle et physique des documents d'archives à l'intérieur des dossiers, et des dossiers à l'intérieur d'un fonds, réalisée en application du principe du respect des fonds, ou, en cas d'impossibilité d'application de ce principe, selon des critères chronologiques, géographiques, numériques, alphabétiques ou thématiques.

Collecte :Une des missions fondamentales d'un service d'archives consistant à recueillir et à rechercher auprès des producteurs de documents, publics ou privés, des versements, des dépôts ou des dons, et aussi des documents à acheter.

Communication : Une des missions fondamentales d'un service d'archives consistant à mettre les archives (1) en fonction de leur communicabilité et de leur état matériel de conservation à disposition du public et des administrations, soit sur place dans la salle de lecture, soit avec déplacement, soit à distance. Se dit aussi de l'action matérielle consistant à communiquer les documents.

Conservation : Une des fonctions fondamentales d'un service d'archives consistant à garder physiquement les documents qui lui sont confiés.

Action qui consiste, au terme du tri, à sauvegarder les documents qui ne sont pas destinés à la destruction.

Exposition : Présentation de documents d'archives ou de leur reproduction à des fins culturelles et éducatives.

Fonds d'archives : Ensemble de documents de toute nature constitué de façon organique par un producteur dans l'exercice de ses activités et en fonction de ses attributions. Cette notion s'oppose à celle de collection.

Publié par LEGIBENIN

RESUME

Les archives constituent un patrimoine méconnu qu'il est important de valoriser. En réponse à cette problématique, nous avons porté notre choix dans le cadre de cette étude sur la valorisation des fonds d'archives de la Conférence Nationale, ce qui nous a conduite à choisir comme cadre d'étude la DAN.

Pour bien mener notre étude, nous avons fixé les objectifs suivants :

- proposer des méthodes efficaces pour une collecte des archives de la Conférence Nationale ;
- réaliser une exposition sur la Conférence Nationale ;
- et élaborer un plan de promotion de l'exposition.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons formulé des hypothèses qui ont été vérifiées par les données collectées par entretien et par revue documentaire. Ainsi, le diagnostic suivant a été établi :

- la réticence des structures détentrices à verser les archives à la DAN est à la base de la non exhaustivité du fonds d'archives de la CFVN ;
- L'inexistence d'une politique de valorisation des fonds d'archives à la DAN explique le manque d'action de valorisation des archives de la Conférence des Forces Vives de la Nation ;
- et le manque de promotion justifie la diffusion restreinte des produits de la DAN.

L'objectif général de notre étude étant de « contribuer à une valorisation des archives de la Conférence des Forces Vives de la Nation », nous avons au terme de notre étude :

- proposé que la DAN fasse une demande de don ou le cas échant procède à l'achat des archives photographiques et audiovisuelles à l'ONIP et à l'ORTB pour compléter le fonds d'archives de la Conférence Nationale ;
- organisé une exposition intitulé « Voyage retour sur la Conférence des Forces Vives à travers les archives ;
- et proposé une itinérance de cette exposition dans les établissements d'enseignement secondaire et sur les campus pour une large diffusion.

Publié par LEGIBENIN

AVANT- PROPOS

La problématique de la valorisation des fonds d'archives dépasse les limites du temps et de l'espace. C'est une manière d'apporter notre part à l'histoire du Monde.

Le Bénin, en organisant la Conférence des Forces Vives de la Nation de Février 1990, a inscrit son nom en lettre d'or dans l'histoire des démocraties en Afrique et dans le monde.

Que reste t- il de cette Conférence ? Quels souvenirs en ont les béninois toutes générations confondues ? Des questions qui nous interpellent sur la préservation et la transmission de l'histoire contemporaine du Bénin.

Publié par LEGIBENIN

INTRODUCTION GENERALE

Publié par LEGIBENIN

La valorisation des fonds d'archives est l'une des fonctions essentielles de l'archivistique contemporaine. S'il est vrai que la mission première dévolue à cette science est la conservation et la préservation de la mémoire de l'homme et de la communauté, aujourd'hui elle souffre de visibilité et de reconnaissance ; visibilité de l'institution qui a en charge la gestion de ce patrimoine et visibilité du patrimoine en question.

En abordant la diffusion des fonds d'archives dans « Les fonctions de l'archivistique contemporaine » (1999), Normand CHARBONNEAU écrit : « l'archivistique vise, par ses démarches d'acquisition et d'évaluation, à constituer la mémoire du milieu dans lequel le centre d'archives agit et redonne vie à cette mémoire en la diffusant ». Ainsi, la diffusion ou la valorisation des fonds d'archives, à défaut d'être la mission de base de l'archivistique, doit être un objectif primordial parce qu'il permet non seulement de connaitre mais aussi de garder la mémoire vivante.

Aujourd'hui, le métier d'archives se rapproche de plus en plus des métiers de la culture parce que les archives constituent une partie importante du patrimoine culturel d'une nation, d'une communauté. De ce fait, la gestion des fonds d'archives doit intégrer une approche marketing visant à aller à la rencontre et à la conquête du public. Il s'agit d'offrir des produits qui répondent aux exigences des réalités actuelles, c'est-à-dire facilement consommables.

La valorisation des fonds d'archives offre plusieurs outils comme les publications, les conférences, les dossiers pédagogiques, la mise en ligne et les expositions. Le choix des outils se fait conformément aux objectifs, à la cible, aux moyens et surtout aux contraintes .La question primordiale est quoi valoriser et pourquoi.

En décidant de porter notre réflexion sur la valorisation des fonds d'archives, nous avons fait le choix d'asseoir notre problématique sur les archives de la Conférence des Forces Vives de la Nation. En effet, ces archives constituent un élément témoin indispensable à la préservation de la mémoire de cette conférence. D'un simple fait politique, elle devient avant même de prendre fin un fait historique et est marquée en lettres d'or dans les lignes de l'histoire politique de

Publié par LEGIBENIN

notre pays. Mais quelle place occupe t- elle dans la mémoire du peuple béninois ? Ne tend- elle pas malheureusement à s'estomper et par disparaître ?

La présente étude s'inscrit dans une approche de recherche diagnostique, et a pour finalité de mener des actions concrètes pour une valorisation des archives de la Conférence Nationale. Il s'agira pour nous de proposer des méthodes efficaces pour une collecte des archives de la Conférence Nationale, réaliser une exposition et pour finir, élaborer un plan de promotion de cette exposition.

Publié par LEGIBENIN

CHAPITRE PREMIER:

DE LA PRESENTATION DE L'OBJET ET DU CADRE D'ETUDE AU CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE

« Il fut un grand moment, d'un petit peuple du Tiers-Monde qui, à l'heure où tout craquait, a laissé la raison et l'intelligence du cœur prendre le pas sur l'instinct et les intérêts égoïstes afin de tout sauver à nouveau » (**Monseigneur Isidore de SOUZA** 1994)

Publié par LEGIBENIN

SECTION 1 : PRESENTATION DE L'OBJET ET DU CADRE D'ETUDE ET ETAT DES LIEUX

PARAGRAPHE 1 : PRESENTATION DE L'OBJET ET DU CADRED'ETUDE

Le présent travail de recherche porte sur les archives de la Conférence des Forces Vives de la Nation. A cet effet, après investigation, nous avons eu la confirmation que la Direction des Archives Nationales détient une part importante des archives de cette Conférence.

Pour mener à bien notre travail, notre cadre d'étude a été la Direction des Archives Nationales. Mais avant de procéder à sa présentation, nous ferons un rappel de la Conférence Nationale.

A- Présentation de la Conférence des Forces Vives de la Nation

La présentation de la CFVN porte sur trois points essentiels. Il s'agira d'abord de faire un rappel du contexte social, politique puis économique qui a conduit à la décision d'organiser la Conférence Nationale. Ensuite, nous présenterons les objectifs qui ont été assignés à cette Conférence et, enfin les grandes décisions prises.

1- Contexte de la Conférence Nationale

Le contexte de la Conférence Nationale de février 1990 est étroitement lié à l'atmosphère politique et économique qui a prévalu au Bénin de 1958 à 1989.

En Effet, en décembre 1989, le Bénin capitalisait trente ans d'expériences de gestion, caractérisées par « *la difficile transition du système colonial à l'indépendance, l'érection du régionalisme et du tribalisme comme méthode de gouvernement, l'instabilité politique et l'inefficacité de l'administration* » (**Comité National Préparatoire de la Conférence Nationale** 1990). C'est en ces termes que les Documents introductifs du Comité National Préparatoire de la Conférence ont présenté le bilan critique de la vie politique nationale de 1960 à 1989.

Publié par LEGIBENIN

D'abord, les différentes alliances politiques ont conduit à la formation de gouvernements tribalistes et régionalistes. « L'appareil d'Etat apparaissait comme l'instrument privilégié dont il fallait s'accaparer pour promouvoir le développement des régions » (**Comité National Préparatoire de la Conférence Nationale** 1990). Le jeune Etat indépendant a ainsi du mal à construire une Etat-Nation où tous les fils et filles se sentent appartenir à une même communauté nationale.

Ensuite, il eut cette période d'instabilité politique qui lui valut, le nom de ''l'enfant malade de l'Afrique''. Pendant neuf ans c'est-à-dire de 1963 à 1972, le Bénin connaitra six coups d'Etat, quatre constitutions et neuf Présidents.

Enfin, il eut la révolution du 26 octobre 1972 et le discours programme du 30 novembre de la même année porteurs d'espoir, mais vite émoussé par la proclamation du marxisme-léninisme le 30 novembre 1975. Pour qualifier cette période, **Robert DOSSOU** dans « L'Afrique en transition vers le pluralisme politique » (1993, p. 180), écrit :

> « les mouvements démocratiques étaient dissous, le militantisme collectif interdit et, dès 1975, un parti, le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) était créé et devient, avec ses satellites, les organisations de masse, le seul mouvement politique autorisé ».

Le favoritisme et le clientélisme deviennent des moyens de propagande du système avec pour corollaire, la mauvaise gestion des fonds publics. L'Etat n'étant plus en mesure d'assurer le payement régulier des salaires, on assiste donc aux premiers mouvements populaires dès 1983 et qui s'envenimèrent en avril 1989 avec la grève des étudiants, suivie de celle des enseignants de tous ordres et de toute l'administration. Contraint de faire appel aux institutions internationales, l'Etat est assujetti aux Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).

Avec la signature du PAS, le Gouvernement Militaire Révolutionnaire fait le choix du libéralisme économique dans un contexte politique marxiste. Cette incompatibilité de systèmes et la crise sociale existante ont fait naître la nécessité

Publié par LEGIBENIN

de passer au libéralisme politique. Mais comment est-ce possible dans un climat social tendu ou le dialogue est rompu ? Pour cela, il fallait une remise en cause du système en place et des actions concrètes susceptibles de calmer « les masses populaires » et de détendre la tension existante.

A cet effet, sur l'initiative des sieurs René AHOUANSOU et Robert DOSSOU, tous deux élus aux dernières élections de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire du 18 juin 1989, une rencontre eut lieu avec le Chef de l'Etat. L'essentiel de leur discussion a porté sur la nécessité de la démonopolisation de la vie politique nationale, l'amnistie générale pour les détenus et exilés politiques et, l'arrêt de toute répression contre les grévistes. L'interview accordée à la presse à la sortie de l'audience marqua l'opinion publique.

Ainsi à la suite de cette rencontre, les événements s'enchainent. Tous les grévistes sont libérés ; la mesure de révocation contre vingt-trois enseignants est levée, la loi N°89-010 du 29 août 1989 portant amnistie aux détenus politiques et invitant les exilés politiques à rentrer est prise, la presse nationale se déchaine[1], et la décision par le Chef de l'Etat de convoquer une Conférence Nationale fut prise.

Ce fut la marche vers la transition pacifique. Le 07 décembre 1989, à la suite d'une réunion entre le Comité Central du PRPB, le Comité Central de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National, il fut décidé :

> « - le marxisme-léninisme n'est plus l'idéologie officielle de l'Etat béninois ;
> – l'emploi du terme ''camarade'' n'est plus obligatoire dans les règles et usages administratifs de notre pays ;
> – la convocation au cours du premier trimestre de l'année 1990 d'une Conférence Nationale regroupant toutes les forces vives de la nation ;

[1] Des séries d'articles sur la prochaine instauration du multipartisme sont publiés dans le journal Ehuzu à partir 31 juillet 1989.

Publié par LEGIBENIN

– des tâches urgentes relatives à la moralisation de la vie publique, économique et financière sont assignées au Conseil Exécutif National »(Ehuzu N°3596 du 08 décembre 1989).

Le vendredi 22 décembre 1989 il eut l'installation officielle du Comité Préparatoire de la Conférence Nationale[2] qui s'ouvre le lundi 19 février 1990 avec plus de cinq cents participants et cinquante-deux sensibilités ou partis politiques. Prévue pour durer six (6) jours, elle a duré neuf jours et a pris fin le mercredi 28 février 1989.

2- Objectifs de la Conférence Nationale

Le Bénin traversait en 1989 une profonde crise politique, sociale et économique. Les soulèvements populaires sont la preuve que le peuple n'avait plus confiance en ses dirigeants, en ses institutions et au mode de gestion. L'urgent est de parvenir à « la définition claire d'une plateforme politique consensuelle, réaliste, cohérente et viable », « d'élaborer et d'adopter une charte d'Union Nationale pour le renouveau démocratique et le développement économique, social et culturel de notre pays, le Bénin »[3] (**Actes de la Conférence Nationale** 1994).

Ces différentes idées seront consignées de façon officielle dans le décret N°90-40 du 23 février 1990 portant convocation de la Conférence Nationale et détermination de sa mission. Elle porte sur deux points essentiels :

- élaboration d'une Charte d'Union Nationale qui servira de base à la rédaction d'une nouvelle constitution fondée sur les principes démocratiques ;
- définition d'un nouveau projet de société conforme aux principes du libéralisme économique contenu dans le Programme d'Ajustement Structurel.

[2]Le Comité préparatoire comprend : Président : Robert DOSSOU - Vice- Président - Pancrace BRATIER, Membres : Saliou ABDOU, Ministre de la Justice, Salifou ALIDOU, Ministre des Enseignements Moyens et supérieurs, Ousmane BATOKO, Ministre de l'Information et des Communications, Irené ZINSOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales, Germain KADJA, Ministre des Enseignements Maternel et de Base, Amos ELEGBE, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

[3] Extrait du discours du Président Mathieu KEREKOU, à l'ouverture de la Conférence Nationale

Publié par LEGIBENIN

3- Décisions de la Conférence Nationale

La première décision est la déclaration de la souveraineté de la conférence. C'est la garantie qu'avait demandée la majorité des délégués pour s'assurer que les décisions prises seront exécutoires. Ils auront la confirmation à la clôture de la conférence quand le Président KEREKOU a déclaré « les décisions prises par la Conférence seront appliquées dans l'ordre et la discipline librement consentis ».

En effet, de grandes décisions ont été prises :

- la période transitoire avec le maintien du Général Mathieu KEREKOU comme Président pendant la période transitoire, ce fut un compromis historique ;
- le changement de régime politique et l'avènement de la démocratie avec l'instauration du multipartisme intégral ;
- l'abrogation de la loi fondamentale du 26 août 1977 et la rédaction d'une nouvelle constitution qui sera soumise au référendum populaire ;
- l'instauration d'un Etat de droit avec la séparation des pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire, la liberté d'expression et le respect des droits de l'homme ;
- le retrait librement consenti de l'armée de la vie politique ;
- la libéralisation de l'économie.

Le Haut Conseil de la République est mis en place avec pour mandat principal le contrôle et le suivi des décisions de la conférence ; l'exercice de la fonction législative notamment en matière budgétaire pendant la période transitoire, l'organisation des élections législatives et présidentielles. Le pari est ainsi gagné. Le Bénin entre dans une nouvelle ère politique, celle de la démocratie et des droits de l'homme.

Publié par LEGIBENIN

B- Présentation de la Direction des Archives Nationales (DAN)

1- Historique de la DAN

Institué par l'arrêté n° 960 du Gouverneur William PONTY dans le cadre de l'organisation des archives coloniales, le Centre des Archives du Dahomey est créé en juillet 1913, avec pour objectifs, la collecte, le traitement et la conservation de toutes les archives produites par l'administration coloniale dans les cercles. C'est le début de la constitution du patrimoine écrit de notre pays.

Tous les moyens nécessaires ont été mis en place par l'administration coloniale pour que cette tâche soit effective. Le fonctionnaire en charge de l'organisation des archives « ne pourra sous aucun prétexte, être détourné de ses fonctions, ni chargé d'aucun travail étranger aux archives » (**Direction des Archives Nationales**, 2009). Ainsi, le fonds des archives de la colonie du Dahomey bénéficiaient d'une réelle prise en charge. En 1942, « il occupait la troisième place après ceux du Sénégal et du Mali » (**Direction des Archives Nationales**, 2009).

Mais dès 1945, en raison des perturbations institutionnelles et administratives que vivait la France au lendemain de la deuxième guerre mondiale et qui se faisaient ressentir dans la gestion des colonies, il s'en suit un relâchement de la politique d'organisation des archives. Dans son rapport sur la situation des archives des colonies de l'Afrique Occidentale Française (AOF) en 1952, Jacques Charpy, archiviste-paléographe responsable des archives de l'AOF fait état des mauvaises conditions de conservation des archives de la colonie du Dahomey.

La situation ne va pas s'améliorer avec l'indépendance du pays en août 1960. Il y eut des séries de déménagements pour raison de locaux, déménagements effectués sans respect des normes requises. Il n'y avait aucune organisation pour assurer la prise en charge de ce patrimoine : absence de locaux adéquats, de matériels de traitement et d'équipement de rangement, de personnel qualifié et engagé. Et le résultat, un accroissement massif des documents inorganisés et éparpillés, conservés dans de mauvaises conditions.

Publié par LEGIBENIN

Il a fallu 1976 pour qu'il y ait des actions décisives : le service des archives devient une direction par décret n°76-1172 du 15 juillet 1976 portant création, attributions et compositions des Archives Nationales de la République Populaire du Bénin, l'ouverture en 1981 à l'Université Nationale du Bénin (UNB) d'un cycle de formation en sciences et techniques de l'information, des missions internationales d'appui aux archives, des stages internationaux de recyclage du personnel, la création des dépôts de pré-archivage et le recrutement des archivistes dans les ministères et institutions de l'Etat.

Cent ans après sa création, les Archives Nationales ont fait du chemin. Aujourd'hui, la DAN est régit par le décret n°2007-532 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Archives Nationales et rattachée au Secrétariat Général du Gouvernement. Elle dispose des locaux aménagés et de six magasins d'une capacité totale de six mille mètres linéaires, du personnel qualifié. Mais des problèmes subsistent : insuffisance du personnel de tous ordres (personnel qualifié, personnel de soutien), de moyens de fonctionnement, les magasins remplis ne permettent pas d'accepter les nombreuses demandes de versement des documents provenant des dépôts de pré-archivage, l'attente d'une loi qui viendra à coup sûr améliorée la situation actuelle des archives.

2- Missions et attributions de la DAN

La Direction des Archives Nationales est « un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, compétente pour toutes les questions d'archives en République du Bénin » (Article 1, décret n°2007-532 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Archives Nationales).

Elle a pour missions principales, la conservation, le classement, le tri, l'inventaire et la communication de l'ensemble des documents relatifs au fonctionnement de toutes les structures de l'Etat à divers niveaux. En vertu de ses fonctions régaliennes, elle intervient dans la gestion des archives dans les structures publiques et à la sauvegarde des archives privées d'intérêt national.

Publié par LEGIBENIN

3- Organisation et attributions des services de la Direction des Archives Nationales

Tableau I : **Attributions et organisation des services à la DAN**

SERVICE	ORGANISATION DU SERVICE		ATTRIBUTIONS
Service Administratif et Financier	Division des Affaires Administratives et du Personnel	- Préparer et assurer la réception et l'envoi des correspondances administratives ; - assurer la saisie des extraits de journaux et de documents ; - assurer la transmission des messages, la réception et l'émission des appels téléphoniques extérieurs ; - gérer les ressources humaines.	
	Division des Affaires Financières, de la Comptabilité et du Matériel	- Elaborer et exécuter le budget ; - tenir la comptabilité - approvisionner et gérer les stocks de fournitures et de matériels ; - surveiller et exécuter les bons de commandes et les contrats d'agréments ; - suivre l'entretien des locaux et des matériels.	
Service de l'Inspection, du Suivi et du Contrôle	Division de l'Inspection	- vérifier les méthodes et les conditions de traitement et de conservation des archives dans les structures aussi bien publiques que privées ; - assurer l'assistance-conseil et la formation des agents à la demande des structures administratives ou organismes.	
	Division du Suivi et du Contrôle	Initier, étudier, suivre et contrôler les projets nationaux et internationaux relatifs au développement des archives au Bénin.	
Service de la Conservation et de la Communication		Section des fonds historiques et contemporains	- Assurer la conservation préventive et le recollement des fonds d'archives et des collections versés à la DAN ; - gérer les magasins de stockage ; - proposer le transfert des fonds et collections sur tout support adapté

Publié par LEGIBENIN

SERVICE	ORGANISATION DU SERVICE		ATTRIBUTIONS
	Division de la Conservation	Section audiovisuelle et iconographique	- Organiser et gérer les archives audiovisuelles et iconographiques ; - Marquer les événements significatifs de la vie nationale
	Division Communication et des Technologies de l'Information	Section communication	- assurer le prêt des documents aux chercheurs conformément aux délais de communication ; - assister, conseiller et orienter les chercheurs ; - effectuer les travaux d'extraits et de reprographie.
		Section des technologies de l'information	- choisir et adopter les systèmes de logiciels informatiques intégrés à la gestion des archives ; - préparer et gérer les applications informatiques conformes aux activités de la DAN ; - exécuter les opérations de transfert des fonds et collections sur des supports de sauvegarde ; - assurer la formation et le perfectionnement du personnel aux technologies de l'information et de la communication.
	Division Documentation	- Repérer, collecter, traiter et diffuser l'information relative à la vie politique, économique, sociale et culturelle du Bénin ; - créer et gérer les bases de données documentaires ; - traiter les ouvrages et les périodiques ; - gérer les commandes de livres et d'abonnements aux titres des périodiques ; - élaborer et diffuser les produits documentaires.		
Service des Publications et des Echanges	- Sélectionner et éditer les documents historiques en vue de leur publication ; - diffuser sous toutes ses formes les publications des Archives Nationales et assurer les échanges avec d'autres institutions documentaires nationales et internationales : Archives, Bibliothèques, Centres de documentation.		
Service Educatif	- Assurer les activités de mise en valeur et de découverte des archives ; - Accueillir les groupes scolaires et universitaires, et les familiariser avec les sources authentiques de l'histoire		

Publié par LEGIBENIN

SERVICE	ORGANISATION DU SERVICE	ATTRIBUTIONS
	nationale ; - mettre le public en contact avec les archives à travers les expositions, des visites guidées et des activités éducatives et culturelles.	
Service Technique	Atelier de restauration	- Protéger les dossiers d'archives et les collections contre toutes menaces de dégradation des documents ; - Restaurer par des méthodes et équipements appropriés les documents en dégradation.
	Atelier de reliure	- Effectuer les différents travaux de reliure des journaux et collections ; - assurer la réparation des pièces et de tous les documents détériorés.
Service des Relations avec le Public	- Assurer les activités de communication et de marketing ; - Entretenir les relations avec la presse.	
Service de Versement et Traitement	Division versement	- Déterminer avec les administrations et les organismes publics ou privés, les modalités et conditions de versement des documents d'archives ; - Suivre le processus de versement.
	Division traitement	- Effectuer les opérations de tri et d'élimination des archives publiques ; - réaliser le traitement intellectuel et matériel des archives ; - élaborer les instruments de recherche.
	Division des méthodes et de la normalisation	- Entreprendre avec le Service de l'Inspection, du Suivi et du Contrôle, tous les travaux relatifs aux procédures, aux méthodes et à la normalisation archivistiques.

Source : Direction des Archives Nationales, Août 2015.

Publié par LEGIBENIN

PARAGRAPHE 2 : LA CONFERENCE NATIONALE 25 ANS APRES, ETAT DES LIEUX

L'état des lieux portera d'une part sur les éléments témoins de la Conférence des Forces Vives de la Nation que sont l'hôtel PLM Alédjo et les archives, et d'autre part sur la place de cette Conférence dans l'histoire politique du Bénin. Après nous procéderons à l'inventaire des forces et des faiblesses.

A- Présentation des éléments témoins de la Conférence Nationale

Deux éléments servent aujourd'hui de références incontestables à la Conférence Nationale. Il s'agit de l'hôtel PLM Alédjo, considéré comme ''le berceau de la démocratie béninoise'' et les archives.

1- Le PLM Alédjo

Autrefois Village de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM), le PLM Alédjo a été construit pour abriter le dixième sommet de cette organisation qui s'est tenu au Bénin du 26 au 28 juin 1979. En Janvier 1982, la gestion fut confiée au groupe hôtelier français ''Paris Lyon Méditerranée''.

Pendant toute la période révolutionnaire, il a abrité les rencontres politiques nationales et internationales. C'était le cadre privilégié des rencontres de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et la salle de conférence est le témoin des multiples élections qui ont consacré le Général Mathieu KEREKOU à la Présidence de la République.

C'est donc tout naturellement que le PLM Alédjo fut choisi pour accueillir la CFVN en février 1990. En plus, il répondait aux conditions de sécurité nécessaires à la tenue effective de la conférence.

Vingt-cinq ans après la tenue de cette historique conférence, le constat est amer. Le site se trouve aujourd'hui dans un état d'abandon et de délabrement inexplicable, l'accès est difficile, et son existence s'efface peu à peu de la mémoire, aussi bien de ceux qui l'ont connu que de ceux qui en ont entendu parler. Bientôt, peut-être, on entendra plus parler.

Publié par LEGIBENIN

> « Puanteur et odeurs fétides accueillent le visiteur indésirable que je suis. Tout est en décrépitude. La table sur l'estrade, le présidium qui a du accueillir le vénéré Mgr Isidore de SOUZA, laissé à l'usure du temps » (**BANON R. GAMAI L.**, 2015).

Au lendemain du décès du Président KEREKOU, une communication a été initiée par le Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme sur la restauration du site et sur la création du Musée d'histoire contemporain.

2- Le fonds d'archives de la Conférence Nationale

Le fonds d'archives de la Conférence des Forces Vives de la Nation disponible à la DAN permet de retracer le processus d'organisation et de déroulement de la conférence et de s'informer sur les différents événements qui l'ont précédée et qui sont en lien direct avec elle.

Il s'agit des différents documents comme les actes officiels ayant permis l'organisation et la tenue effective de la conférence, des courriers, rapports et autres documents produits et reçus par le comité préparatoire de la conférence, des documents produits et reçus au cours de la conférence, des rapports finaux, et des articles de presse.

Les documents d'organisation et de déroulement ont été versés aux Archives Nationales par le Ministère du Plan dirigé en ce temps par Maitre Robert DOSSOU, alors Président du Comité National Préparatoire de la Conférence ; nous n'avons pas pu avoir la précision exacte sur la date de versement. Ces documents sont classés par typologie et de façon chronologique puis conservés dans des boîtes appropriées. Mais ces documents ne sont pas exhaustifs. Pour preuve, le rapport de la Conférence n'est pas au complet, les archives photographiques et audiovisuelles sont absentes.

Ensuite, nous avons les actes de la Conférence Nationale dont le seul exemplaire est à la salle de consultation. Par suite de manipulation répétée ce document se fragilise, et ceci ne garantit guère une conservation à long terme.

Publié par LEGIBENIN

Enfin, il y a les archives de presse[4] composées essentiellement des parutions du quotidien national Ehuzu dans lesquelles nous avons identifiées des articles permettant de retracer la chronologie des faits avant, pendant et au lendemain de la Conférence Nationale. Ces journaux, comme la plupart des journaux conservés à la DAN, sont reliés par trimestre et les seuls exemplaires disponibles sont consultables. La qualité du papier avec l'effet du temps et des conditions de conservation et de manipulation exposent ces archives à la détérioration progressive. Il y a donc risque de perte de ces archives de presse.

Il faut souligner que seulement une partie de ce fonds, en raison du principe sur la communication des fonds d'archives est communicable au public. Mais cette partie est d'une grande importance pour la connaissance de l'histoire.

B- La Conférence Nationale, quelle place dans l'histoire politique du Bénin ?

Dans son discours d'ouverture à la Conférence nationale, le Président Mathieu KEREKOU disait qu'elle « constitue un important et décisif événement qui fera date dans les annales de l'histoire de notre jeune Nation ».

En effet, la situation de crise politique, économique et sociale aigüe que traversait le Dahomey en cette fin de l'année 1989, ne garantissait pas d'une transition pacifique au regard des violences politiques observées dans le monde. Il a fallu des hommes animés d'une profonde détermination et convaincus qu'il était possible de procéder à des changements surtout politiques avec le dialogue et le consensus. Ce qui a été fait. Le Bénin peut se féliciter d'avoir gagné ce grand pari.

Mais il y a des faits, des actes dans la vie d'une Nation qui méritent d'être gravés dans « les pierres de l'histoire », et qui doivent constituer des références pour qu'on sache que,

> « Il fut un grand moment, d'un petit peuple du Tiers-Monde qui, à l'heure où tout craquait, a laissé la raison et l'intelligence du cœur

[4] Confère annexe 2 : liste des articles traitant de la Conférence Nationale

Publié par LEGIBENIN

prendre le pas sur l'instinct et les intérêts égoïstes afin de tout sauver à nouveau » (**Monseigneur Isidore de SOUZA** 1994)

L'histoire du monde nous enseigne que les grands peuples sont ceux qui se sont forgés sur leur histoire. La Conférence Nationale doit rester vivante dans les mémoires, de génération en génération. Mais existe-t-il un mécanisme pour que l'histoire politique de ce pays soit transmise ?

D'abord, le mécanisme le plus probable et le plus efficace est l'enseignement. A travers l'histoire, les fils et filles du Bénin doivent connaître les incertitudes, les échecs, mais aussi les grandes victoires qui ont jalonné l'histoire de leur Pays. L'histoire occupe une grande place dans le développement des sentiments de nationalisme et de patriotisme, et ce sur « les bancs de l'école ».

En 2004, GAMAÏ L. et BANON R. T. dans le livre intitulé « *Hôtel PLM Alédjo : Gloire et déclin du berceau du renouveau démocratique* » ont réalisé une enquête sur un échantillon de 305 personnes suivant différents critères :

- **Niveau d'étude**
- 55% ont un niveau supérieur au BAC ;
- 45% ont un niveau supérieur au BEPC ;
- **Tranche d'âge**
- 44% ont moins de 25 ans
- 56% ont plus de 25 ans

Les résultats de cette enquête révèlent que 32% de la population enquêtée, n'ont jamais entendu parler de la Conférence Nationale. Cela suppose que des béninois ayant au moins le niveau de la classe de troisième ignorent ce passage important de l'histoire politique du Bénin. Et aux auteurs de poser la question, « faut- il interpeller le système éducatif ? » et pourquoi pas la DAN dirions-nous qui dispose d'un Service Educatif dont l'un des objectifs est de mettre les archives au service de l'enseignement de l'histoire par la mise en place d'un partenariat archives-écoles.

Ensuite, les musées qui participent à la valorisation et à la transmission de l'identité et de l'histoire des peuples. Le Bénin ne dispose pas d'un

Publié par LEGIBENIN

musée national d'histoire contemporaine. Et enfin, les publications par lesquelles, l'histoire se raconte, et se transmet, défiant ainsi le temps.

Mais tous ces mécanismes doivent se baser sur des éléments témoins qui constituent des sources de transmission. Dans le cadre de la Conférence Nationale, deux éléments témoins subsistent comme nous les avons présentés : l'hôtel PLM Alédjo aujourd'hui dans un état déplorable et les archives, dont une partie est conservée à la Direction des Archives Nationales.

C- Inventaire des atouts et des problèmes

A la suite de l'état des lieux, il convient de faire l'inventaire des atouts et problèmes afin de déterminer sur la base de notre objet de recherche la problématique et formuler notre sujet.

Les forces constituent les acquis et les opportunités tandis que les faiblesses constituent les insuffisances et les menaces.

1- Inventaire des atouts

En référence à l'état des lieux fait qui a pris en compte les éléments témoins de la Conférence Nationale et sa place dans l'histoire politique du Bénin, nous pouvons dégager les forces et les opportunités suivantes :

- Caractère unique de la Conférence Nationale considérée comme un exemple de transition démocratique au monde ;
- projet de restauration du PLM Alédjo et sa conversion en Musée d'Histoire Contemporaine ;
- importance de la Conférence Nationale dans l'histoire politique du Bénin ;
- richesse du fonds d'archives disponible sur la Conférence Nationale ;
- bonne conservation des archives de la Conférence Nationale à la DAN.

2- Inventaire des problèmes

En raison de la place importante qu'occupe la Conférence Nationale dans l'histoire politique du Bénin, sa préservation est sujette à des problèmes :

- la non exhaustivité du fonds d'archives de la Conférence Nationale conservé à la DAN ;

Publié par LEGIBENIN

- le manque d'initiative de communication du fonds d'archives de la Conférence Nationale pour une préservation de la mémoire de la Conférence ;
- l'état actuel de délabrement de l'hôtel PLM Alédjo ;
- le risque de disparition de l'hôtel PLM Alédjo comme élément témoin de la Conférence Nationale.

A la suite de l'inventaire des atouts et des problèmes, nous allons procéder au ciblage de la problématique.

Publié par LEGIBENIN

SECTION 2 : CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE

Dans cette partie, nous allons choisir la problématique qui constituera la base de notre travail et déterminer les grands axes de résolution.

PARAGRAPHE 1 : CHOIX DE LA PROBLEMATIQUE, JUSTIFICATION ET FORMULATION DU SUJET

A- Choix de la problématique

L'état des lieux qui a porté sur les éléments témoins de la Conférence Nationale nous a permis de distinguer des problèmes à la préservation de la mémoire de la Conférence Nationale. Ces problèmes sont relatifs à deux centres d'intérêts que nous présentons dans le tableau ci-dessous.

Tableau II: **Regroupement des problèmes par centre d'intérêt**

N°	CENTRES D'INTERETS	PROBLEMES SPECIFIQUES	PROBLEMES GENERAUX
1	Préservation de l'hôtel PLM Alédjo.	- délabrement de l'hôtel PLM Alédjo ; - Risque de disparition de l'hôtel PLM Alédjo.	Absence de politique de préservation de l'hôtel PLM Alédjo
2	Valorisation des archives de la Conférence des forces vives de la Nation.	- la non exhaustivité du fonds d'archives de la CFVN conservé à la DAN ; - le manque d'initiative de communication du fonds d'archives de CFVN.	La non valorisation des archives de la Conférence des forces vives de la Nation.

Source : Etat des lieux, Août 2014.

Les deux problèmes sont d'une grande importance pour la préservation de la mémoire de cette conférence. Le premier est relatif à la préservation de l'hôtel PLM Alédjo, considéré comme ''le berceau de la démocratie béninoise'' qui est aujourd'hui menacé de disparition. Le second porte sur les archives de la Conférence Nationale dont une partie est conservée à la DAN et est ignorée du public.

Publié par LEGIBENIN

Mais en raison des exigences de ce travail de recherche, nous ne pourrions-nous intéresser qu'à un problème, et c'est pourquoi nous avons choisi celui relatif à « **la valorisation des archives de la Conférence Nationale** ».

B- Justification de la problématique et formulation du sujet

Les archives constituent la source principale pour la connaissance de l'histoire contemporaine de l'Afrique, et par conséquent un élément fondamental de son patrimoine culturel. Mais au Bénin, elles ne sont pas assez valorisées et connues du public.

Les archives dont il est question ici, sont celles de la CFVN dont une partie est conservée à la DAN. La décision de valoriser ces archives doit donc nécessairement prendre en compte certaines réalités de l'institution et de façon plus particulière, du Service Educatif qui a en charge la valorisation des fonds d'archives.

Ce service a une fonction à la fois éducative et culturelle. Il s'agit de faire des archives un outil d'appui à l'enseignement de l'histoire pour les scolaires et les universitaires d'une part et de « mettre les citoyens en contact avec les éléments de leur identité » d'autre part.

Mais le constat est que les actions de valorisation sont rares. Les quelques initiatives n'ont pas d'impacts significatifs sur la visibilité de la DAN. Ce qui nous amène dans le cadre de cette étude à nous pencher sur un troisième problème spécifique qui la diffusion restreinte des produits de la DAN.

La présente étude vise donc à contribuer à une valorisation des archives de la CFVN. Elle est intitulée « **Contribution pour une valorisation des archives de la Conférence des Forces Vives de la Nation** ».

Publié par LEGIBENIN

PARAGRAPHE 2 : SPECIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE ET DETERMINATION DES SEQUENCES DE RESOLUTION

A- Spécification de la problématique

Dans le cadre de la résolution de notre problématique générale qui est la non valorisation des archives de la CFVN, nous allons procéder à une analyse croisée de l'état des lieux sur les archives de la Conférence avec les réalités fonctionnelles du Service Educatif de la DAN. Ainsi, nous nous intéresserons aux problèmes spécifiques suivants :

- la non exhaustivité du fonds d'archives de la CFVN à la DAN;
- le manque d'action de valorisation des archives de la CFVN;
- la diffusion restreinte des produits de la DAN.

B- Détermination des séquences de résolution de la problématique

La résolution de la problématique, suppose que nous avons trouvé des solutions aux différents problèmes spécifiques identifiés. Cela se fera à travers une démarche méthodologique.

D'abord, nous allons sur la base des différents problèmes général et spécifiques, fixer les objectifs de l'étude, formuler les hypothèses et présenter le point des connaissances dans la revue de la littérature, ensuite procéder à la vérification des hypothèses formulées. Cet exercice se fera sur la base des enquêtes sous diverses formes, entretien et recherche documentaire. Enfin, nous adopterons une démarche pratique de résolution des problèmes spécifiés et proposerons les solutions nécessaires pour une valorisation effective des archives de la CFVN.

Publié par LEGIBENIN

CHAPITRE DEUXIEME:

DU CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE AUX CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS

« Il faut rendre les archives plus vivantes, les enrichir d'attributions plus actuelles, sans rien leur enlever, bien entendu de leur fonction historique, qui est leur raison d'être » (**BRAIBANT C.** 1949).

Publié par LEGIBENIN

SECTION 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

PARAGRAPHE 1 : DES OBJECTIIFS DE L'ETUDE A LA REVUE DE LA LITTERATURE

Pour la bonne conduite d'un travail de recherche, il est opportun dans un premier temps, de fixer les objectifs à atteindre sur la base des problèmes identifiés et de formuler les hypothèses, ce qui nous permet d'élaborer le tableau de bord. Ensuite nous procéderons à la revue de la littérature.

A- Objectifs – Causes- hypothèses – Tableau de bord de l'étude

1- Objectifs de l'étude

Ces objectifs sont de deux niveaux : l'objectif général de l'étude qui est le résultat espéré et les objectifs spécifiques qui sont les actions à entreprendre pour atteindre l'objectif général.

- **Objectif général de l'étude**

L'objectif général de l'étude est de contribuer à une valorisation des archives de la Conférence des Forces Vives de la Nation.

- **Objectifs spécifiques de l'étude**

Les objectifs spécifiques sont au nombre de trois :

- **Objectif spécifique n°1** : Proposer des méthodes efficaces pour une collecte des archives de la Conférence Nationale ;
- **Objectif spécifique n°2** : Réaliser une exposition sur la Conférence Nationale ;
- **Objectif spécifique n°3** : Elaborer un plan de promotion de l'exposition sur la Conférence Nationale.

2- Causes et hypothèses de l'étude

Pour chaque problème spécifique, nous allons supposer les causes et formuler les hypothèses.

Publié par LEGIBENIN

- **Cause et hypothèse liées au problème spécifique n°1**

Problème spécifique n°1 : la non exhaustivité du fonds d'archives de la CFVN.

Cause n°1 : La réticence des structures détentrices à verser les archives à la DAN.

Hypothèse n°1 : La réticence des structures détentrices à verser les archives à la DAN est à la base de la non exhaustivité du fonds d'archives de la CFVN.

- **Cause et hypothèse liées au problème spécifique n°2**

Problème spécifique n°2 : L'absence d'action de valorisation des archives de la Conférence des Forces Vives de la Nation.

Cause n°2 : L'inexistence d'une politique de valorisation des fonds d'archives à la DAN.

Hypothèse n°2 : L'inexistence d'une politique de valorisation des fonds d'archives à la DAN explique le manque d'action de valorisation des archives de la Conférence des Forces Vives de la Nation.

- **Cause et hypothèse liées au problème spécifique n°3**

Problème spécifique n°3 : la diffusion restreinte des produits de la DAN.

Cause n°3 : le manque de promotion des produits de la DAN.

Hypothèse n°3 : Le manque de promotion justifie la diffusion restreinte des produits de la DAN.

3- Tableau de bord de l'étude

Tableau III : Tableau de bord de l'étude

PROBLEMES	CAUSES	HYPOTHESES	OBJECTIFS
NIVEAU GENERAL			
La non valorisation des archives de la CFVN.			Contribuer à une valorisation des archives de la CFVN.
NIVEAUX SPECIFIQUES			
La non exhaustivité des archives de la CFVN à la DAN.	La réticence des structures détentrices à verser les archives à la DAN.	La réticence des structures détentrices à verser les archives à la DAN est à la base de la non exhaustivité du fonds d'archives de la CFVN.	Proposer des méthodes efficaces pour une collecte des archives de la

Publié par LEGIBENIN

PROBLEMES	CAUSES	HYPOTHESES	OBJECTIFS
			CFVN
L'absence d'action de valorisation des archives de la CFVN.	L'inexistence d'une politique de valorisation des fonds d'archives à la DAN.	L'inexistence d'une politique de valorisation des fonds d'archives à la DAN explique le manque d'action de valorisation des archives de la CFVN.	Réaliser une exposition sur la CFVN.
La diffusion restreinte des produits de la DAN.	Le manque de promotion des produits de la DAN.	Le manque de promotion justifie la diffusion restreinte des produits de la DAN.	Elaborer un plan de promotion de l'exposition sur la Conférence Nationale.

Source : Etat des lieux, Août 2014.

B- Revue de la littérature

1- Quel contenu donner à la notion de valorisation des fonds d'archives ?

Les archives sont « l'ensemble des documents quels qu'en soient la nature, la date, la forme, et le support matériel, élaborés ou reçus par une personne physique ou morale de droit public ou privé, dans le cadre de son activité » (**Décret n°2007-532 du 02 novembre 2007 portant attributions organisation et fonctionnement des Archives Nationales**).

Elles connaissent trois périodes distinctes qui correspondent à leur cycle de vie :

- le premier âge où les documents sont d'utilité quotidienne dans les bureaux ou pour leur propriétaire et sont appelés les « archives courantes » ;
- le deuxième âge où les documents ne sont plus d'utilité quotidienne mais constituent des éléments de preuve pour le fonctionnement de l'administration, il s'agit des « archives semi-courantes » ;
- le troisième âge où les documents ne sont plus d'utilité pour les administrations ou pour leur producteur mais constituent des matériaux de l'histoire en raison de leur objet et de leur contenu, ce sont des « archives définitives ou historiques ».

Publié par LEGIBENIN

Il est à noter que tous les documents ne parviennent pas à l'âge définitif ; à la fin de l'âge intermédiaire, tous les documents n'ayant aucune valeur historique ou culturelle sont détruits après visa de la Direction des Archives Nationales qui est l'institution compétente pour les questions d'archives en République du Bénin.

Dans le système anglais de gestion des documents, seuls les documents ayant atteint l'âge définitif sont considérés comme des archives donc comme des matériaux d'histoire, des éléments du patrimoine, donc à préserver et à valoriser.

Pour l'UNESCO, elles font partie de la « mémoire documentée et collective des peuples du monde »,

> « qui représente une part importante du patrimoine culturel mondial. Elle rend compte de l'évolution de la pensée, des découvertes et réalisations de la société humaine, et constitue le legs transmis par le passé à la communauté mondiale présente et future. » (**UNESCO** 2002)

Valoriser les archives, suppose qu'elles ont une certaine importance. Expédit B. OLOGOU écrit à ce sujet :

> « Généreuses archives, qui permettent de mettre à la une, l'histoire de tout un peuple, de faire ressurgir de nos mémoires d'outre-tombe des souvenirs, des vérités jamais connues, peu, mal connues ou connues mais déjà couvertes de sédiments d'oubli » (2005).

Il s'agit donc d'un mécanisme visant à garder vive, la mémoire des faits. La valorisation des fonds d'archives constitue à cet effet une thématique d'une grande importance dans l'archivistique contemporaine. Elle est associée à la fonction de diffusion qui « tient une place particulière dans le système archivistique puisqu'elle semble être déterminante à défaut d'en être l'objectif ultime » (**CHARBONNEAU** N. 1999).

« La diffusion est l'action de faire connaître, de mettre en valeur, de transmettre ou de rendre accessible une ou des informations contenues dans des

Publié par LEGIBENIN

documents d'archives à des utilisateurs connus ou potentiels » (**CHARBONNEAU** N. 1999). Elle est soumise à deux principes de base : les délais de communicabilité et l'état matériel de conservation des documents.

2- Le public cible, un paramètre indispensable à la valorisation des fonds d'archives

Faisant le tour de la question, **CHARBONNEAU** N. (1999) se focalise sur un élément fondamental qui est le public cible qu'il appelle la clientèle. « Globalement, la clientèle des archives définitives se partage entre les usagers professionnels, le grand public et le public scolaire » (**CHARBONNEAU** N. 1999).

Cette typologie tend à s'universaliser. Au Bénin, les différentes statistiques de demande de consultation des documents d'archives révèlent ces trois types d'usagers avec une large part aux professionnels et aux publics scolaires en particulier les universitaires.

Pour chaque type d'usager, l'auteur propose une politique de développement. Il estime que « les centres d'archives peuvent difficilement atteindre les chercheurs professionnels, le grand public et la clientèle scolaire par une même stratégie » (**CHARBONNEAU** N. 1999).

Mais des auteurs se sont focalisés sur une catégorie précise de public. Dans l'ouvrage intitulé « Le Service éducatif des Archives Nationales par chemins de traverse » (2012), **CASTAGNET V. BARRET C. et PEGEON A**. mettent l'accent sur la politique culturelle et éducative des Archives Nationales de France qui a pour cible prioritaire le public scolaire. Il s'agit « d'une démarche de vulgarisation scientifique et de pratiques pédagogiques » basée sur les documents originaux « en tenant compte des évolutions de la société, des programmes scolaires et des publics ».

Cette démarche est basée prioritairement sur un partenariat entre la Direction des Archives Nationales de France et le Ministère de l'Education Nationale. Elle vise à « mettre les élèves des différents ordres d'enseignements en contact direct avec les documents d'histoire ». « L'accomplissement d'un acte d'enseignement hors la classe est des plus bénéfiques pour les élèves, notamment

Publié par LEGIBENIN

parce que l'exemplarité des lieux marque les esprits et invite à un déplacement autant temporel que culturel ».

Les auteurs vont plus loin dans leur réflexion. Il s'agit non seulement de « sensibiliser le jeune public à l'histoire, mais aussi de développer son sens critique par la confrontation des sources et l'éduquer à la citoyenneté et au patrimoine ». Les bases sont ainsi jetées pour la contribution des archives dans la constitution et le renforcement de l'identité nationale, nécessaire à la construction d'une nation unie, forte et solidaire.

A cet effet, les actions de valorisation sont multiformes, ateliers de classes, conférences, dossiers pédagogiques, mise en ligne des ressources, expositions. Une place de choix est ainsi accordée aux documents d'archives, car « le document est une trace donc un matériau essentiel dans la construction du discours historique avec lequel il ne se confond pas ». L'objectif est de rendre à la fois « émouvante, bouleversante, troublante et grâce à un travail construit sur les originaux », l'histoire révélée et contée.

> « L'effet magique instantané invite l'élève à aller plus loin pour saisir l'histoire. Sensible, cette histoire pédagogisée se veut légitime…, elle favorise la réflexion de l'élève, le développement de son esprit critique et d'une culture générale ».

Les auteurs nous ont convaincue par la pertinence et la profondeur de leurs analyses. Ils ont tenu compte des nombreuses possibilités dont dispose l'archivistique pour innover, séduire un public qui n'a pas encore l'habitude des archives.

Toute action de valorisation nécessite deux préalables indispensables : le choix du sujet à exploiter et la forme qu'il faut donner à cette mise en valeur.

3- Un exemple de valorisation des fonds d'archives : l'exposition

« L'exposition crée un monde clos, fini, saturé d'objets ou de documents accumulés, un spectacle chargé de sens » (**DAVALLON J**. 1994).

Publié par LEGIBENIN

> « Visible, sensible, émotive, l'exposition est un tout, elle parle au visiteur. Elle n'est pas seulement une juxtaposition d'objets et de documents, mais un dispositif complexe avec ses codes et son rythme. Elle fonde un savoir, une compréhension, des points de repère et doit faire appel à l'imaginaire. L'entrée dans une exposition est un passage du monde extérieur vers un univers codifié » (**Association des Archivistes Français** 1994).

Elle parle au visiteur, l'interpelle sur le sens profond du message à véhiculer. Il est question de l'amener à vivre ou à revivre un événement, à explorer un monde connu, inconnu ou méconnu, à raviver des souvenirs ou à en créer.

CHARBONNEAU N. (1999) détaillent les nombreuses possibilités qu'offre une exposition pour les services d'archives. C'est l'occasion « de faire la preuve que les documents qu'ils conservent méritent de l'être » et« de sensibiliser un public plus large à l'utilité des documents d'archives ». « L'exposition peut également inciter les chercheurs à élargir les champs de leurs recherches ou peut tout simplement permettre de commémorer un fait historique ou souligner une occasion spéciale ». Il s'agit là des opportunités que doivent saisir les services d'archives pour s'imposer comme structures de référence.

Publié par LEGIBENIN

PARAGRAPHE 2 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Dans le cadre de la présente étude, nous allons utiliser des méthodes empiriques pour la collecte des données et nous baser sur des approches théoriques pour orienter la résolution de notre problématique.

A- Méthodes empiriques de collecte de données

Pour la collecte de données, nous avons utilisé les méthodes suivantes :

- l'entretien ;
- la recherche documentaire ;
- l'exploitation documentaire ;

1- L'entretien

L'entretien nous a permis d'avoir un maximum d'informations sur les archives de la Conférence Nationale et sur la valorisation des archives à la DAN. Il n'y avait pas un guide d'entretien préétabli.

2- La recherche documentaire

La recherche documentaire a porté sur deux éléments : les archives et la documentation sur la CFVN. Elle nous a permis de consulter aussi bien les documents d'archives et les monographies portant sur la Conférence Nationale. Les archives sont constituées des documents écrits, des photos, des archives de presse, des archives audiovisuelles. Ces différents documents sont éparpillés dans quatre structures différentes : la Direction des Archives Nationales, la Bibliothèque Nationale et l'Office des Radios et Télévisions du Bénin (ORTB) et Office Nationale d'Imprimerie et de Presse.

B- Approches théoriques de résolution de la problématique

Les approches théoriques permettent de se référer à des théories émises par différents auteurs pour analyser les problèmes identifiés d'une part et de définir les conditions de vérification des hypothèses d'autre part.

Publié par LEGIBENIN

Suivant le référentiel des mémoires en vigueur à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, Il existe deux grandes approches pour la vérification des hypothèses : l'approche quantitative et l'approche qualitative.

> « Les recherches quantitatives reposent principalement sur l'exploitation statistique de données issues de recensements ou d'enquêtes construites selon un échantillon représentatif ; tandis que l'approche qualitative porte essentiellement sur des matériaux qualitatifs et ne prétend pas à la représentativité » (ENAM 2014).

Pour la collecte et la vérification des hypothèses, nous utiliserons l'approche qualitative.

1- Problème spécifique n°1 : Non exhaustivité des archives de la Conférence Nationale

Carol COUTURE (1999) estime que l'accroissement des fonds est indispensable dans une politique de gestion des archives. Il régit le « passage des archives courantes et intermédiaires au statut d'archives définitives ». L'initiative de versement revient donc aux structures détentrices.

2- Problème spécifique n°2 : L'absence d'action de valorisation des archives de la Conférence Nationale

L'archivistique vise « à constituer la mémoire du milieu dans lequel le centre d'archives agit et redonne vie à cette mémoire en la diffusant ». Ainsi, « la diffusion tient une place particulière dans le système archivistique puisqu'elle semble déterminante à défaut d'en être l'objectif ultime ». (CHARBONNEAU N. 1999).

Ces réflexions ne sont plus aujourd'hui de simples théories. Les actions de valorisation des fonds d'archives font partie intégrante de la vie des services d'archives. En plus de permettre une large diffusion de la mémoire, elles constituent un moyen de sensibilisation du public sur l'importance des documents d'archives.

Publié par LEGIBENIN

3- Problème spécifique n°3 : Diffusion restreinte des produits de la DAN

Abordant la thématique de « La politique de gestion des archives » dans « Les fonctions de l'archivistique contemporaine, **COUTURE C.** (1999) écrit que « le concept de promotion est important dans notre domaine ». Il désigne « un ensemble cohérent d'activités qui ont pour objet :

- de faire connaître l'unité d'information, ses produits et services aux utilisateurs potentiels ;
- de les inciter à s'en servir ou de rendre ceux-ci attrayants ;
- de faire comprendre aux utilisateurs potentiels comment ils peuvent utiliser les différents produits et services, et quels avantages ils peuvent en tirer ;
- de maintenir le contact avec les utilisateurs pour continuer à les informer sur l'unité et connaitre leurs réactions ».

La promotion est donc une donnée essentielle dans l'offre éducative et culturelle des services d'archives. Elle permet de rendre le produit disponible à la consommation, d'aller à la rencontre du public et de le fidéliser.

Publié par LEGIBENIN

SECTION 2 : DES ENQUÊTES DE VERIFICATION DES HYPOTHESES AUX CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS

PARAGRAPHE 1 : ENQUETE ET VERIFICATION DES HYPOTHESES

A- Réalisation de l'enquête

Nous allons présenter les techniques de collecte des données et les groupes cibles.

1- Collecte des données

La collecte des données est basée sur une approche essentiellement qualitative. Ainsi, nous avons utilisé deux techniques à savoir l'entretien et la revue documentaire.

- **L'entretien**

Il a consisté à aller à la rencontre de la cible. Les différents acteurs se sont exprimés librement, ce qui nous a permis de recueillir des informations détaillées avec des points de vue variés sur le sujet.

Ainsi, pour le premier problème spécifique relatif à la non exhaustivité des archives de la Conférence Nationale, nous nous sommes entretenue avec :

- le personnel du Service Conservation et Communication de la DAN ;
- le Chef Service Versement et Traitement de la DAN ;
- le responsable du Service Communication de la Bibliothèque Nationale ;
- le responsable du Service des Archives et de la Documentation de l'ORTB ;
- Maître Robert DOSSOU, Président du Comité Préparatoire de la Conférence Nationale.

Pour la collecte des informations sur les deuxième et troisième problèmes spécifiques, nous avons approché les responsables des Service Communication et Conservation, Service Educatif et Service de Publication et des Echanges de la Direction des Archives Nationales.

Publié par LEGIBENIN

- **La revue documentaire**

La revue documentaire dans le cadre de l'enquête a porté sur les statistiques de consultation des documents à la DAN, les rapports d'activités du Service Conservation et Communication, du Service Educatif et du Service des Publications et des échanges, les programmes d'enseignement d'histoire à tous les niveaux. Elle nous a livré des informations que nous estimons, témoignent des faits.

La collecte des données a durée huit mois, de janvier à août 2015.

2- Groupe cible

Notre population cible comprend :

- des personnes ressources de la Conférence Nationale ;
- des institutions susceptibles de détenir des archives de la Conférence Nationale ;
- le personnel du Service Conservation et Communication, du Service de Versement et Traitement, du Service Educatif et du Service des Publications et des Echanges de la DAN.

Au total, sur les neuf personnes prévues au départ, nous nous sommes entretenue avec sept personnes.

Tableau IV : Présentation de la population cible

NATURE DE LA POPULATION CIBLE	POPULATION PREVUE	POPULATION ENQUETEE	POURCENTAGE
Personnes ressources de la Conférence Nationale	2	1	50%
Institutions susceptibles de détenir des archives de la Conférence Nationale	3	2	66, 33%
Le Chef Service Conservation et communication, le Chef Service Versement et Traitement, le Chef Service des Publications et des Echanges et le Chef Service Educatif de la DAN	4	4	100%

Source : Collecte des données, Septembre 2014.

Publié par LEGIBENIN

B- Présentation et limites des données

1- Présentation des données

Nous allons présenter les données par problème spécifique

- **la non exhaustivité des archives de la Conférence Nationale à la DAN**

L'état des lieux a révélé la non exhaustivité des archives de la Conférence Nationale. Ce fonds comprend les documents préparatoires et ceux du déroulement de la Conférence[5]. **Le constat est que le rapport final n'est pas au complet, et les archives photographiques et audiovisuelles sont absentes**.

Ce fonds est versé par Maître Robert DOSSOU, alors Président du comité préparatoire de la Conférence Nationale. Quand nous l'avons rencontré, nous lui avons fait part qu'il y a des pages manquantes dans le rapport général de la Conférence. **D'abord surpris par notre intervention, il nous affirme qu'il a versé tous les documents reçus du présidium de la Conférence.**

Nous avons essayé de rencontrer en vain le Professeur Albert TEVOEDJRE, rapporteur général de la Conférence.

Les tentatives de la DAN à l'endroit de l'Office Nationale d'Imprimerie et de Presse pour avoir copie des archives photographiques ont été vaines. Il n'y a pas eu d'initiative pour ce qui est des archives audiovisuelles de l'ORTB.

L'ancien Directeur du Patrimoine Culturel, aujourd'hui Secrétaire Général du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme a organisé en 2000 **une exposition des photos de la Conférence Nationale à la Bibliothèque Nationale**. Il avait reçu ces photos par ses relations personnelles à l'ONIP. Notre demande de consultation de ces archives photographiques à l'ONIP est restée sans suite.

Lors des journées portes ouvertes de la Bibliothèque Nationale en Octobre 2014, quarante neuf photos de la collection ont été exposées. **La responsable du Service Communication en charge de cette exposition n'a pas pu nous fournir le nombre**

[5] Voire en annexe l'inventaire des archives de a Conférence Nationale conservées à la DAN.

Publié par LEGIBENIN

exact des photos disponibles. La Bibliothèque Nationale a autorisé la DAN à copier ces photos.

Pour prévenir le refus de demande de consultation des archives de la Conférence à l'ORTB, nous avons introduit par le biais de la Direction du Patrimoine Culturel une demande de consultation au Directeur Général de l'ORTB qui nous a autorisée à consulter lesdites archives. C'est pratiquement vingt-six heures de tensions et d'émotions qui retracent les différentes étapes du déroulement de la conférence : ouverture- débats- clôture. Les images prises avec les instruments rudimentaires d'alors ne sont pas de bonne qualité. Elles permettent néanmoins de témoigner de cet évènement. A notre entretien avec le Chef Service Archives et Documentation nous avons abordé la possibilité que l'ORTB fasse copie de ces archives à la DAN. **Il nous a affirmé que ces archives sont la propriété de l'ORTB et que toute initiative de copie doit prendre par le Service Commercial**.

- **l'absence de valorisation des archives de la Conférence Nationale**

Ces vingt-cinq dernières années, la DAN a organisé trois expositions, et publié sept numéros de « Mémoires du Bénin ». C'est seulement dans la dernière exposition organisée lors du centenaire des Archives Nationales, qu'est consacré un panneau fait de photos sur la Conférence Nationale. La pluralité des thèmes abordés, politique, économie, religion, santé et le contexte de l'exposition ne permettent pas de fait le lien avec la Conférence Nationale.

Dans le décret n°2007-532 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Archives Nationales, s'il est prévu la création d'un Service Educatif en charge de la valorisation des fonds d'archives, cette fonction ne figure pas dans les attributions de la DAN. (**Article 3** : la Direction des Archives Nationales conserve, trie, classe inventorie et communique) les archives.

Ce service a effectivement démarré ses activités en 2012. En trois ans de fonctionnement, le bilan est le suivant :

- 2012 : prise de contact et d'informations sur le Service Educatif dans dix établissements d'enseignement secondaire à Porto-Novo ;

Publié par LEGIBENIN

- 2013 : le service a enregistré 12 visites pédagogiques ;
- 2014 : le service a enregistré 06 visites pédagogiques ;
- Janvier à septembre 2015 : 02 visites pédagogiques.

Quand nous avons pris connaissance des programmes d'étude en histoire, et de la richesse du fonds d'archives de la DAN, elle peut servir de matériaux pour une meilleure compréhension de l'histoire à tous les niveaux de l'enseignement. Mais hélas, il n'existe aucun partenariat Archives-écoles.

En 2009, il est élaboré le « Document de politique nationale de développement des archives » (**DAN**), qui jusqu'ici n'est pas encore opérationnel. Dans ce document, **en posant le diagnostic de la gestion des archives au Bénin, il n'est pas mentionné la problématique de la valorisation des archives. Est-ce un oubli ou un déni de la réalité ? Mais le paradoxe, est que dans les éléments de politique et stratégies de développement des archives nationales il est inscrit dans l'orientation stratégique 3, axe stratégique 2, « l'instauration d'une stratégie des célébrations nationales, des événements historiques du Bénin car l'histoire est indissociable des archives qui la matérialisent dans le temps et dans l'espace** ».

La nécessité de valoriser les archives est donc implicitement reconnue par la DAN elle-même.

- **La diffusion restreinte des produits de la DAN**

La DAN ne fait pas une large diffusion de ses actions de valorisation. Pour preuve, **les publications « Mémoires du Bénin », qui en est à sa septième parution, ne se trouvent dans aucune librairie de la place.** Suivant les déclarations du Chef Service Conservation et Communication, il y avait des partenariats avec les musées et la Librairie Notre Dame, mais ils n'ont pas été fructueux et sont suspendus. Les **expositions organisées sont restées confinées dans les quatre murs de l'institution.**

Le Service des Publications et des Echanges devrait « diffuser sous toutes ses formes les publications des Archives Nationales et assurer les échanges avec d'autres institutions documentaires nationales et internationales : Archives,

Publié par LEGIBENIN

Bibliothèques, Centres de documentation ». Mais il n'y pas d'échange, et les publications ne sont disponibles que sur support papier.

2- Limites des données

Les visites et entretiens n'ont pas été faciles. Nous n'avons pas pu rencontrer le Professeur Albert TEVOEDJRE à propos de la non exhaustivité du fonds d'archives versé à la DAN. Notre demande de consulter les archives photographiques à l'ONIP n'a pas abouti non plus. Mais ces situations n'affectent pas la pertinence des données recueillies.

C- Analyse des données et vérification des hypothèses

1- Analyse des données

L'analyse des données se fera par problème spécifique.

- **La non exhaustivité des archives de la CFVN à la DAN**

Le versement des archives de la Conférence Nationale par le Comité Préparatoire prouve que des citoyens connaissent la valeur des archives dans la préservation de l'histoire nationale. Le manque qui a été constaté en ce qui concerne le rapport général relèverait certainement d'une mauvaise manipulation ou d'une absence d'attention. Concernant les archives photographiques et audiovisuelles détenues par l'ONIP et l'ORTB, le défaut de versement relève d'un manque de volonté de ces structures.

En effet, il n'y a pas de précédent de versement des archives de ces structures à la DAN. Cette demande de copie de la DAN des archives photographiques fait suite à un besoin de collecte pour alimenter un fonds. De plus la collecte des archives ne fait pas partie des missions dévolues à la DAN. L'article 3 du décret n°2007- 532 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement des Archives Nationales stipule « La Direction des Archives Nationales conserve, trie, classe, inventorie et communique » les archives.

Il n'y a donc pas moyen de faire pression sur ces structures. La décision de verser ces archives leur revient donc. Mais une donnée doit être prise compte, la DAN n'a

Publié par LEGIBENIN

pas les moyens d'assurer la prise en charge des archives photographiques et audiovisuelles.

- **L'absence d'action de valorisation des archives de la CFVN**

Les occasions de valoriser les archives sont nombreuses mais ne sont pas saisies, alors que la ressource première qui est l'information est disponible. En vingt-cinq ans, la DAN aurait pu organiser une exposition consacrée exclusivement à la Conférence Nationale : les dix ans, les vingt ans ou les vingt cinq ans. Autant d'occasions de commémorer cet événement national. Les médias : presse écrite, radio, télévision, n'ont pas manqué ces grands rendez-vous et ont élaboré des dossiers et documentaires bien fournis. Cela aurait pu attirer l'attention de la DAN.

Mais le problème fondamental est que la DAN ne dispose pas d'une « **stratégie des célébrations nationales, des évènements historiques du Bénin »**, ce qui fait qu'elle est absente au grand rendez-vous de l'histoire comme celui de la Conférence Nationale.

- **La diffusion restreinte des produits de la DAN**

Les rares actions de valorisation des archives qu'entreprend la DAN passent inaperçues. Les expositions organisées ne permettent pas d'atteindre le public potentiel. D'abord, elles sont mises en place dans la salle de conférence située à l'arrière du bloc administratif. Le visiteur qui vient à la salle de consultation, n'est pas en contact direct avec l'exposition. Il faut seulement la bonne volonté du personnel de la salle de lecture pour l'informer ; ce qui lui laisse la liberté d'accepter ou de refuser la visite de l'exposition. Ainsi, tous les visiteurs ne parcourent pas l'exposition.

Ensuite les publications de « Mémoires du Bénin » ne sont mises en vente qu'à la DAN. Ces publications ne se trouvent dans aucune bibliothèque ou centre de documentation quand bien même un service a en charge les échanges avec d'autres Centres de documentation. Il peut s'agir sur le plan national des bibliothèques de l'Institut Français à Cotonou et à Parakou, des bibliothèques universitaires, etc.

Publié par LEGIBENIN

Enfin la DAN n'exploite pas les nombreuses possibilités qu'offre la révolution du numérique qui occupe aujourd'hui une place importante dans la diffusion de tout produit. Par le biais de son site web, qui malheureusement n'est pas fonctionnel, la DAN peut faire connaître ses produits, avec des possibilités de service en ligne et de public virtuel qui peut à tout moment venir visiter une exposition proposée en ligne, ou acheter un document jugé pertinent.

La conclusion est qu'il n'existe aucune stratégie de diffusion des produits de la DAN.

2- Vérification des hypothèses

La collecte des données a été faite pour vérifier les hypothèses que nous avons formulées. C'est l'occasion de voir si les résultats de l'enquête nous permettent d'affirmer si les causes supposées être à la base des problèmes identifiés sont réelles.

- **Vérification de l'hypothèse spécifique n°1**

L'analyse des données de l'enquête révèle que les structures détentrices que sont l'ONIP et l'ORTB ne sont ni décidées à verser, ni à faire copie des archives de la Conférence Nationale. Seule la Bibliothèque Nationale a autorisé la DAN à faire copie des photos qu'elle détient.

Nous pouvons donc affirmer que **: la réticence des structures détentrices à verser les archives à la DAN est à la base de la non exhaustivité du fonds d'archives de la Conférence des Forces vives de la Nation.** Notre première hypothèse est donc vérifiée.

- **Vérification de l'hypothèse spécifique n°2**

La valorisation des archives ne fait pas partie des priorités de la DAN. Ces **vingt cinq dernières années, il n'y eut que sept publications et trois expositions, et aucune n'a rapport avec la Conférence Nationale.** Les activités du Service Educatif ne témoignent pas de sa mission de valoriser les fonds d'archives.« Le Document de politique de développement des archives » prévoit **« l'instauration d'une stratégie des célébrations nationales, des évènements historiques du Bénin ».** Jusque

Publié par LEGIBENIN

là, il n'existe pas encore une ligne directrice pour les initiatives de valorisation des archives.

Par conséquent notre hypothèse selon laquelle l'inexistence d'une politique de valorisation des fonds d'archives à la DAN explique le manque d'action de valorisation des archives de la Conférence des Forces Vives de la Nation est vérifiée.

- **Vérification de l'hypothèse spécifique n°3**

Les publications de la DAN ne se trouvent aujourd'hui dans aucune librairie. Il n'y a pas d'échange avec d'autres Centres de documentation comme définie dans les attributions du Service des Publications et des Echanges. Le site internet de la DAN n'est pas dynamique, puisque les informations ne sont pas actualisées. Les expositions ne sortent pas du cadre de la DAN et il n'existe pas de partenariat avec les médias.

Il n'y a donc pas une politique de promotion des produits de la DAN, ce qui justifie leur diffusion restreinte. L'hypothèse n°3 est donc vérifiée.

Publié par LEGIBENIN

PARAGRAPHE 2 : APPROCHES DE SOLUTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

A- Approches de solutions pour une valorisation des archives de la Conférence Nationale

1- La collecte des archives de la Conférence Nationale

« La capacité des archives à remplir ses fonctions[6] dépend de leur contenu, mais aussi de qualités indispensables, telles que l'exhaustivité, la fiabilité et l'authenticité » **LAMBERT J**. (1999). Il est donc nécessaire qu'un fonds d'archives soit au complet pour mieux témoigner.

L'exhaustivité du fonds d'archives de la Conférence Nationale est nécessaire pour comprendre sa complexité, son originalité et son importance. Avec les archives papiers et les archives de journaux, on peut retracer le processus d'organisation et de déroulement ; les archives photographiques et audiovisuelles permettent de vivre les émotions et les tensions, la participation de chacun, des informations que ne peuvent fournir un rapport. Et c'est cela la sauvegarde de l'histoire. Chaque type d'archives a son importance.

La DAN, limitée dans ses fonctions, n'a pas la possibilité de faire pression sur l'ORTB et l'ONIP pour la collecte des archives restantes. Il lui faut alors mettre en place une stratégie d'accroissement des archives de la Conférence Nationale.

Pour **LAMBERT J**. (1999), la stratégie d'accroissement d'un fonds d'archives est le fait de « constituer la mémoire organique et consignée de quelque chose ». « L'accroissement vise à protéger le plus possible les fonctions de preuve légale, de témoignage du contexte de leur création et de source d'information des archives ».

Il existe deux types d'accroissement des archives : le versement et l'acquisition. Mais dans ce contexte-ci, ces structures ne peuvent pas verser leurs archives à la DAN. Le seul procédé possible est donc l'acquisition.

6

Publié par LEGIBENIN

L'acquisition est un terme qui permet de désigner l'ensemble des modes d'accroissement autres que le versement, tels que le don, l'achat, le dépôt, le legs ou l'échange. La DAN peut essayer deux procédés que sont le don et l'achat.

- **Le don**

Le don est un acte provenant des structures détentrices des fonds d'archives. La DAN doit arriver à convaincre l'ORTB et l'ONIP de lui faire don des archives audiovisuelles et photographiques de la Conférence Nationale. Il ne peut être question des originaux, mais des copies conformes.

Pour ce faire, la DAN doit sensibiliser ces structures sur leur rôle dans la préservation de l'histoire nationale, parce qu'elles sont au cœur de l'actualité, et c'est l'actualité qui fait l'histoire demain.

- **L'achat**

Cette possibilité doit être envisagée par la DAN si l'une ou l'autre des structures ne répond pas à sa demande de don. A cet effet, la DAN va devoir allouer un budget pour l'achat des fonds d'archives ayant une certaine importance comme celui de la Conférence Nationale.

Dans l'une ou l'autre des deux cas, don ou achat, un partenariat est nécessaire entre la DAN et ces deux structures pour une bonne politique d'accroissement de ses fonds d'archives. Mais en attendant que la DAN ne dispose de ces archives, il faut qu'un inventaire soit réalisé sur le fonds d'archives de la Conférence Nationale. Cet inventaire permettra de préciser, les sources, les types de documents et une brève analyse sur leur contenu. Il serait ainsi facile d'orienter les usagers vers des sources appropriées pour la satisfaction de leur besoin.

2- L'organisation d'une exposition sur la Conférence Nationale

Dans notre souci de valoriser les archives de la Conférence Nationale, nous avons organisé une exposition.

- **Objectifs de l'exposition**

L'objectif général de l'exposition est de faire connaitre un patrimoine méconnu que sont les archives.

Publié par LEGIBENIN

Les objectifs spécifiques sont :

- présenter et mettre en valeur les archives de la Conférence Nationale ;
- commémorer les vingt cinq ans de la Conférence Nationale.

➢ **Caractéristiques de l'exposition**

L'exposition est intitulée « **Voyage retour sur la Conférence Nationale à travers les archives** ». Il s'agit d'une exposition itinérante, destinée au public scolaire et universitaire. L'exposition est prévue pour durer un an.

➢ **Conception de l'exposition : Elaboration du dossier scientifique**

Le dossier scientifique de cette exposition a été élaboré avec les archives de presse plus précisément du quotidien national Ehuzu et de la Gazette du Golf, les archives papiers retraçant l'organisation et le déroulement de la Conférence, les archives photographiques et aussi des extraits d'archives audiovisuelles.

L'élaboration du dossier scientifique s'est fait en trois étapes :

- la recherche documentaire, qui nous a permis de nous informer sur le sujet et de répertorier les différents documents d'archives sur la Conférence Nationale ;
- la sélection des documents à exploiter qui est faite en référence à la réglementation sur la communication des archives ; tous les documents d'archives répertoriés ne sont pas communicables ;
- La réalisation de la maquette, avec l'appui d'un spécialiste et sous l'assistance de notre Directeur de stage.

➢ **Contenu de l'exposition**

L'exposition comprend vingt-cinq panneaux dont onze photos montés en cinq zones, et une dernière zone réservée à l'auditorium.

Publié par LEGIBENIN

ZONE 1 : ZONNE D'ACCUEIL

Elle comprend deux panneaux : le titre et l'introduction.

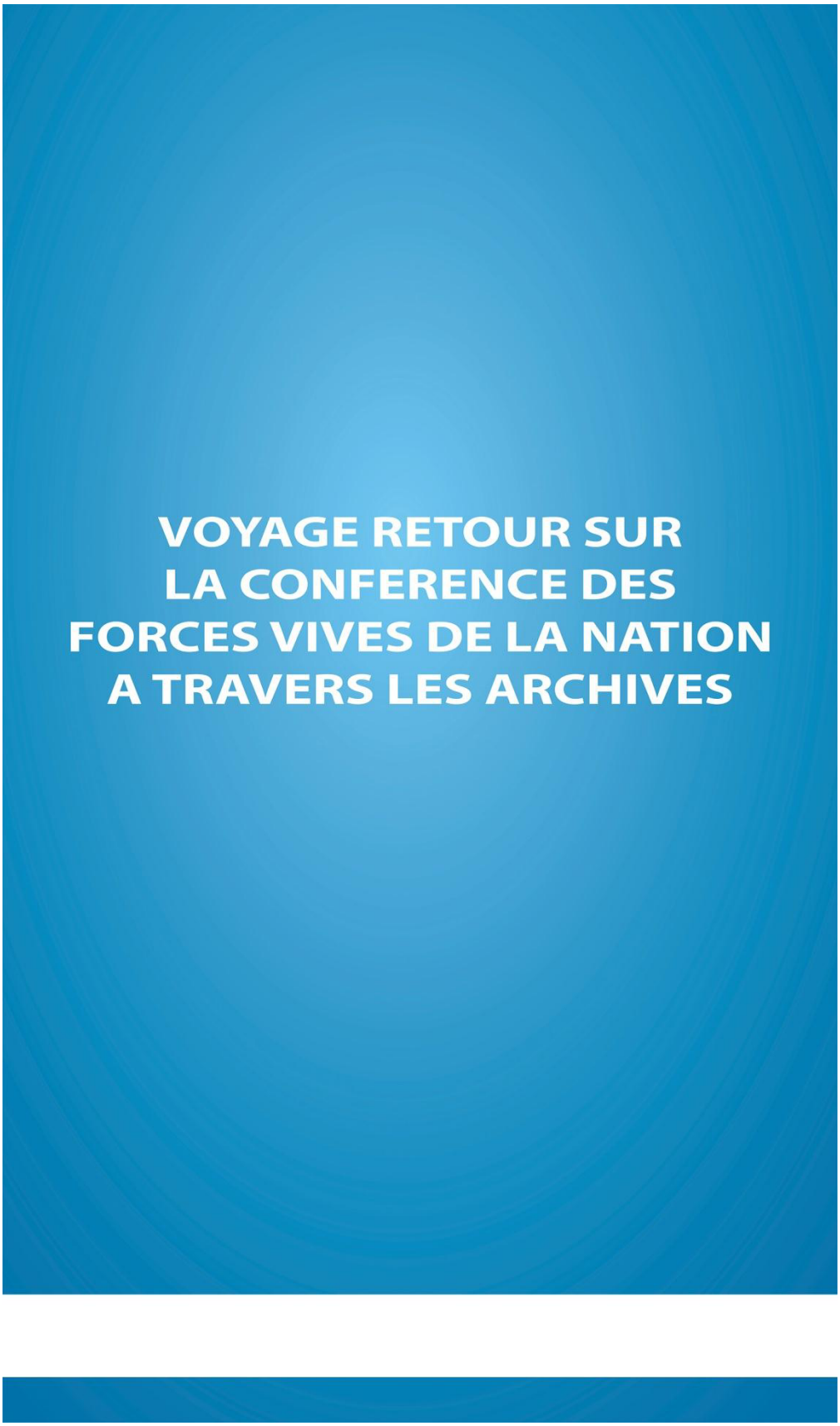

Publié par LEGIBENIN

La révolution du 26 octobre 1972 et la proclamation du discours prgamme du 30 novembre 1973 semblaient être un nouveau départ pour le peuple dahoméen. L'espoir semble renaitre parce que pour la pemière fois, un gouvernement proposait un programme de société fondé sur la justice et le développement. Une ère nouvelle commence, basée sur les valeurs républicaines d'unité et de sacrifice. Les structures administratives locales devienent plus dynamiques avec la réalisation des projets socio-économiques.

Mais dès 1974, le régime révolutionnaire change de politique et on assiste à la dissolution de tous les partis ou organisations politiques d'idéologie démocratique. Le 30 novembre, le marxiste léninisme est proclamé avec l' instauration du parti unique : le Parti de la révolution populaire du Bénin, suivi d'une vaste campagne de nationalisation des entreprises en décembre 1974.

Il eut des contestations suivies de répressions. Les cadres de la plupart des organisations politiques accusés de «complôts contre l'Etat révolutionnaire» prient le chemin de l' exil; ceux qui sont restés se sont confinés dans le mutisme ou ont adhéré au parti unique.

A l'effort de croissance ressenti au lendemain de la révolution, succède la mauvaise gestion des fonds publics. Le climat politique n'étant pas favorable aux investissements extérieurs, l'état n'était plus en mesure d'assurer le paiement régulier des salaires. On assiste alors à des mouvements de grève qui se généralisent dès janvier 1989 : la grève des étudiants suivi des différents corps de l'administration publique. Contraint de faire appel aux institutions internationales, l'Etat a été assujétti aux programmes d'ajustement structurel.

Publié par LEGIBENIN

ZONE II : L'IDEE DE LA CONFERENCE NATIONALE

Cette zone présente le contexte social et économique et les événements qui ont conduit à l'organisation de la Conférence. Elle comprend cinq panneaux faits de coupures de presses.

Publié par LEGIBENIN

LA CRISE SOCIALE

EHUZU

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

QUOTIDIEN D'INFORMATION

Organe du militantisme révolutionnaire

Prix 75 Francs

2e Année

Les Agents Permanents de l'Etat qui s'obstineraient à ne pas aller au travail seront purement et simplement revoqués

(Voir compte rendu travaux du CEN en page 3)

Cette liste fait apparaître qu'à cette date 401 professeurs des enseignements moyens et quatre (4) Agents Permanents de l'Etat non enseignants étaient absents de leurs postes pour fait de grève dans les Provinces de l'Atlantique et de l'Ouémé.

De l'examen de ce rapport, il ressort une reprise généralisée du travail au niveau de tous les services publics à l'exception de l'Université Nationale du Bénin, où les cours n'ont pas repris malgré la présence des Professeurs du fait de l'absentéisme des étudiants.

«Les Agents permanents de l'Etat doivent savoir une fois pour toutes que la satisfaction complète de leurs justes revendications passe avant tout par le travail»

(Message du chef de l'Etat)

(Voir page 4)

Jeudi 13 Avril 1989 — EHUZU — 5

Communiqué du Ministre des Finances et de l'Economie

Calendrier de paiement des salaires aux Agents Permanents de l'Etat Civils émargeant au Budget national de Fonctionnement

I — AGENTS PERMANENTS DE L'ETAT AYANT DOMICILIE LEURS SALAIRES A LA BANQUE COMMERCIALE DU BENIN DANS LES AGENCES DE COTONOU, PORTO NOVO, LOKOSSA, BOHICON :

— LE MARDI 11 AVRIL 1989 : Clients dont les clés de numéros de comptes se terminent par 0 ou 2 ;

— LE MERCREDI 12 AVRIL 1989 : Clients dont les clés des numéros de comptes se terminent par 1 ou 3 ;

— LE JEUDI 13 AVRIL 1989 : Clients dont les clés des numéros de comptes se terminent par 4 ou 5 ;

— LE VENDREDI 14 AVRIL 1989 : Clients dont les clés de numéros de comptes se terminent par 3 ou 7

— SAMEDI 15 AVRIL 1989 : Clients dont les clés de numéros de comptes se terminent par 8 ou 9

— DIMANCHE 16 AVRIL 1989 : Clients dont les clés des numéros de comptes se terminent par 6 ou 2

— LUNDI 17 AVRIL 1989 : Clients dont les clés des numéros de comptes se terminent par 1 ou 3

— MARDI 18 AVRIL 1989 : Clients dont les clés des numéros de comptes se terminent par 4 ou 6

— MERCREDI 19 AVRIL 1989 : Clients dont les clés de numéros de comptes se terminent par 5 ou 7

— JEUDI 20 AVRIL 1989 : Clients dont les clés des numéros de comptes se terminent par 8 ou 9

Les Agents Permanents de l'Etat qui avaient domicilié leurs salaires dans les Agences de Glazoué, Wologuédé et Jusqu'à nouvel informés que le Paiement de leurs salaires s'effectuera à la Direction du Commerce Extérieur de la R.P.B où un guichet est ouvert à cet effet.

A L'AGENCE DE PARAKOU :

— LE JEUDI 13 AVRIL 1989 : Les clients dont les numéros de comptes compris entre 0 et 2000

— LE VENDREDI 14 AVRIL 1989 : Les clients dont les numéros de comptes sont compris entre 2001 et 3000

— SAMEDI 15 AVRIL 1989 : Les clients dont les numéros de comptes sont compris entre 3001 et 5000

— DIMANCHE 16 AVRIL 1989 : Les clients dont les numéros de comptes sont compris entre 5001 et 7000

— LUNDI 17 AVRIL 1989 : Les clients dont les numéros de comptes sont compris entre 7001 et 8000

— MARDI 18 AVRIL 1989 : Les clients dont les numéros de comptes sont compris entre 8 et 2000

— MERCREDI 19 AVRIL 1989 : Les clients dont les numéros de comptes sont compris entre 2001 et 3000

— LE JEUDI 20 AVRIL 1989 : Les clients dont les numéros de comptes sont compris entre 3001 et 5000

— VENDREDI 21 AVRIL 1989 : Les clients dont les numéros de comptes sont compris entre 5001 et 7000

— SAMEDI 22 AVRIL 1989 : Les clients dont les numéros de comptes sont compris entre 7001 et 8000

— Pour les Agences de Pobè, Sakè, Kandi, Djougou et Natitingou, les paiements se feront tous les jours sans ordre de présence et débuteront le JEUDI 13 AVRIL 1989

II — AGENTS PERMANENTS DE L'ETAT AYANT DOMICILIE LEURS SALAIRES A LA BANQUE BENINOISE POUR LE DEVELOPPEMENT :

Les paiements se feront simultanément dans les Agences de Cotonou, Porto Novo et Parakou à partir du MARDI 11 AVRIL 1989 sans ordre de présence.

III — AGENTS PERMANENTS DE L'ETAT AYANT DOMICILIE LEURS SALAIRES A LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE LIQUIDATION :

Les paiements se feront à partir du 13 AVRIL 1989 sans ordre de présence.

IV — AGENTS PERMANENTS DE L'ETAT AYANT DOMICILIE LEURS SALAIRES AU CENTRE DES CHEQUES POSTAUX AUX GUICHETS DE COTONOU — PORTO NOVO — ABOMEY — PARAKOU ET NATITINGOU :

— LE MARDI 11 AVRIL 1989 : Personnel relevant du Ministère de la Santé Publique.

— MERCREDI 12 AVRIL 1989 : Le Personnel relevant des Ministères des Enseignements.

— LE JEUDI 13 AVRIL 1989 : Le Personnel relevant du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative

— LE VENDREDI 14 AVRIL 1989 : Le Personnel relevant des Ministères du Travail et des Affaires Sociales et des Affaires Etrangères et de la Coopération.

— SAMEDI 15 AVRIL 1989 : Le Personnel relevant de la Présidence de la République et des services rattachés

— DIMANCHE 16 AVRIL 1989 : Le Personnel relevant du Ministère des Finances.

— LE LUNDI 17 AVRIL 1989 : Le Personnel relevant des Ministères du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale

— LE MARDI 18 AVRIL 1989 : Le Personnel relevant des Ministères de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et de l'Industrie et de l'Energie.

— LE MERCREDI 19 AVRIL 1989 : Le Personnel relevant des Ministères de la Justice, de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et du Plan et de la Statistique.

— LE JEUDI 20 AVRIL 1989 : Le Personnel relevant des, Ministères de l'Equipement et des Transports et de l'Information et des Communications.

— Aux autres Guichets des PTT à partir du 13 Avril 1989 sans ordre de présence.

Prêt pour la Révolution -
La lutte continue.

Travaux du Comité Permanent du Conseil Exécutif National

L'année scolaire 1988-1989 est déclarée blanche pour tous les établissements dont les activités pédagogiques sont restées paralysées

(Voir compte rendu du CEN en page 3)

Conseil syndical spécial de l'UNSTB

RETABLIR EN PRIORITE LA REGULARITE EFFECTIVE DES SALAIRES

SEANCE DE TRAVAIL ENTRE LE PT KEREKOU ET LES ENSEIGNANTS

UN CONTRAT DE CONFIANCE EN VUE DE LA REPRISE DES COURS

Publié par LEGIBENIN

LA CRISE ECONOMIQUE

EHUZU

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

QUOTIDIEN D'INFORMATION

Organe du militantisme révolutionnaire

Prix 75 Francs

6e Année

Importante aide financière de la République Fédérale du Nigeria à la République Populaire du Bénin

(Voir compte rendu des Travaux du CEN en page 3)

Enfin, le chef de l'Etat a porté à la connaissance du Comité Permanent du Conseil Exécutif National, l'importante aide que le Gouvernement de la République Fédérale du Nigéria a décidé de porter à notre pays, la République Populaire du Bénin, pour le soutenir dans ses efforts pour faire face à la crise à laquelle il est confronté.

Quelle que soit la situation, nous ne nous mettrons jamais à genoux devant la crise économique

(Déclare le pt KEREKOU à BBC-TV)

(Voir page 6)

Le président KEREKOU

Aucune agitation stérile ne peut redresser la situation économique d'un pays

(Interview du président KEREKOU à M. Mehoney de l'Agence Reuter) (Voir page 4)

Notre grand camarade de lutte, le président Mathieu KEREKOU a accordé récemment une interview aux réalisateurs du « Money Programme » de la BBC-TV la (chaine de télévision de la British Broadcasting Corporation) dans le cadre d'une émission sur les économies des pays de la sous-région ouest-africaine. C'était le mardi 28 février 1989, à la salle d'audience du Palais de la Présidence de la République à Cotonou.

Au cours de l'interview conduite par Madame Jenny Rathbone le chef de l'Etat a présenté un tableau analytique de la situation socio-économique du Bénin et a brossé les grandes lignes de la restructuration économique en cours dans notre pays.

Le président KEREKOU prendra comme point de repère l'année 1974, année au cours de laquelle de grandes décisions économiques ont été prises dans le pays sur le plan national. Mais quelques années plus tard, des difficultés devaient commencer, difficultés engendrées par la mauvaise gestion des sociétés nationalisées, la hausse du dollar-US et la chute du cours de nos matières premières.

La situation était donc telle qu'en 1982, déjà, notre pays, la République Populaire du Bénin avait senti la nécessité de faire appel au Fonds Monétaire International et à la Banque Mondiale.

Le président Kérékou invite les opérateurs économiques à honorer leurs engagements vis-à-vis de nos institutions bancaires dans les meilleurs délais

La présente session doit examiner et approuver les documents relatifs à la conclusion d'un accord d'ajustement structurel avec le FMI et la Banque Mondiale

(DISCOURS DU PRESIDENT DU COMITE CENTRAL)

FRANCE - BENIN

La Caisse Centrale de Coopération Economique consent deux prêts d'ajustement structurel en faveur de notre pays

INTERVIEW DU CHEF DE L'ETAT A L'ENVOYE SPECIAL DE RFI

ÉVITER LES FORMES PERNICIEUSES DE SABOTAGE DE L'APPLICATION DE NOTRE PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

(Voir page 3)

Publié par LEGIBENIN

MARCHE VERS LA CONFERENCE

LE BENIN A LA CROISEE DES CHEMINS

Les conflits sociaux qui se développent actuellement dans notre pays remontent au mois de janvier 1989, quand les étudiants de l'Université Nationale du Bénin déclenchèrent une grève des cours pour revendiquer le paiement des arriérés de bourses et secours universitaires de plusieurs années. Les élèves des lycées et collèges qui avaient des revendications similaires suivirent quelques semaines plus tard. Puis ce fut le tour des enseignants du Moyen Général de débrayer pour réclamer la régularité des salaires et le paiement des arriérés.

EHUZU

QUOTIDIEN D'INFORMATION

Mercredi 30 Août 1989

DECRISPATION DE LA VIE NATIONALE

le Conseil Exécutif National lève les mesures astreignant les Agents Permanents de l'Etat, les élèves et les étudiants à une autorisation de sortie du territoire national

Réunion hier du Bureau Politique du CC du PRPB

. Amnistie générale pour certains détenus politiques

. Appel aux exilés volontaires à regagner la Patrie

UNE DECISION EXCEPTIONNELLE ET HISTORIQUE

Audiences du chef de Etat

Une décision exceptionnelle...

(Suite de la page 1)

Le nouvel appel lancé par le Bureau Politique, à tous les exilés politiques à regagner la patrie procède bien aussi du souci du Parti de permettre à tous les Béninois qui aiment leur pays d'apporter leur pierre à l'édification de leur patrie.

Pour avoir suivi le président KEREKOU qui, à l'installation solennelle de la 3e législature invitait tous les Béninois à « faire table rase du passé, resserrer leurs rangs et développer leurs initiatives créatrices », le Bureau Politique vient de donner une leçon de tolérance à ceux qui ne veulent pas comprendre que la haine ne supprime pas la haine.

La détente politique ainsi déclenchée par le Parti constitue un gage important de la confiance autour du programme d'ajustement structurel.

Puisse tous ceux que les mesures exceptionnelles et historiques du 29 août 1989 viennent d'absoudre, passer eux-aussi l'éponge sur les rancœurs afin d'apporter leur contribution à la compréhension et la solidarité dont dépend le salut de notre chère patrie le Bénin.

A. ASSEVI

PAGE 8

Conférence Nationale

Le défi des libertés publiques

Plus d'un quart de siècle de parti unique, et plus d'une décennie de régime marxiste, le Bénin a été médiocre écolier d'Amnesty International. Arrestations arbitraires, détentions sans jugement, ont jalonné la vie socio-politique du pays : un défi que le renouveau démocratique devra relever.

Publié par LEGIBENIN

MARCHE VERS LA CONFERENCE

Vendredi 8 Décembre 1989 — ENUZU — 3

Communiqué final de la Session Conjointe Spéciale du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National

Sur convocation du président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, président de la République, chef de l'Etat, président du Conseil Exécutif National.

Une session conjointe spéciale du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, et du Conseil Exécutif National s'est réunie les mercredi 6 et jeudi 7 décembre 1989 à Cotonou, sous la présidence effective de notre grand camarade de lutte, le président Mathieu KEREKOU.

Au début des travaux la session a observé une minute de silence à la mémoire de Sourou Migan Apithy, ancien président de la République, décédé à Paris le dimanche 3 décembre 1989.

Les travaux de la session ont été consacrés à :

1° — L'appréciation de l'application du Programme d'Ajustement Structurel, depuis la signature des accords de juin 1989 ;

2° — L'analyse de la situation scolaire et universitaire en République Populaire du Bénin ;

3° — L'étude d'une communication du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin relative à la mise en œuvre des réformes politiques, institutionnelles et économiques annoncées par le chef de l'Etat dans son message à la nation, le mercredi 29 novembre 1989.

Abordant le premier point, la session conjointe a constaté qu'au cours des six (6) premiers mois d'application du Programme d'Ajustement Structurel, des difficultés inédites sont apparues, notamment les contre-performances enregistrées dans le recouvrement des recettes, et dues essentiellement à la baisse générale des activités économiques au Bénin, et aux perturbations engendrées par les débrayages dans les administrations publiques.

De l'analyse du rapport sur la situation scolaire et universitaire, il ressort nettement qu'à dans le secteur de l'Enseignement comme dans les autres secteurs de la vie nationale, le non-paiement régulier des salaires des agents permanents de l'Etat reste la cause fondamentale des tensions sociales auxquelles notre pays se trouve actuellement confronté.

Après une étude approfondie de la communication du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, la session a fait siennes les décisions courageuses et hardies prises par cette instance politique nationale. Elle a en particulier apprécié le fait que désormais le Marxisme-Léninisme n'est plus l'idéologie officielle de l'Etat béninois.

En conséquence, et pour compter de ce jour, l'emploi du terme « Camarade » n'est plus obligatoire dans les règles et usages administratifs de notre pays.

A l'issue des travaux, et se fondant sur les directives formulées par le chef de l'Etat dans son allocution d'ouverture, la session a arrêté les mesures suivantes :

1° — Le président du Comité Central, président de la République, chef de l'Etat, convoquera, au cours du premier trimestre de l'année 1990, une conférence nationale regroupant les représentants authentiques de toutes les forces vives de la nation, quelles que soient leurs sensibilités politiques, afin qu'ils apportent leur contribution, dans l'avènement d'un renouveau démocratique, et au développement d'une saine ambiance politique nouvelle dans notre pays.

2° — Les résultats issus de cette conférence nationale seront exploités pour l'élaboration d'une nouvelle constitution dans laquelle seront garantis les principes ci-après :

— la séparation du Parti et de l'Etat, afin d'assurer un meilleur fonctionnement de l'administration publique ;

— la création d'un poste de premier ministre, chef du gouvernement ;

— la responsabilisation du gouvernement devant l'Assemblée Nationale sur la base d'un programme ;

— le renforcement de la capacité d'initiative des collectivités territoriales, afin qu'elles assument un plus grand rôle dans le développement à la base ;

— la prise en compte des principes de libéralisme économique découlant de la signature avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International des accords de mai-juin 1989, et de l'application de notre Programme d'Ajustement Structurel, pour promouvoir et développer l'initiative privée ;

Il est bien entendu que la garantie des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales sera reconduite dans la nouvelle constitution.

3° — Le Conseil Exécutif National est invité dès maintenant à arrêter les mesures relatives :

— à la moralisation de la vie politique ;

— à la moralisation de la Fonction Publique, ;

— à la moralisation de la vie administrative, économique et financière.

Dans ce cadre, et dans le souci d'améliorer constamment les performances des services des Douanes et des Impôts, en matière de recettes et de recouvrement, au profit du Trésor public, il a été prescrit que les cas flagrants de corruption dûment enregistrés fassent l'objet de sanctions exemplaires.

La session, appréciant par ailleurs la création de la commission spéciale de vérification des biens, instituée par Décret n° 89-422 du 1er décembre 1989, a donné des directives en vue de l'accomplissement correct de sa mission. Ainsi, en cas d'enrichissement illicite dûment constaté, les personnes mises en cause seront traduites devant les Tribunaux compétents. En cas de nécessité, les actions appropriées seront engagées, notamment à travers des commissions rogatoires.

La session a en outre demandé au Conseil Exécutif National de faire accélérer la procédure judiciaire en cours, contre tous les auteurs et complices connus des transferts frauduleux de fonds opérés au détriment des institutions bancaires de notre pays, en vue de la récupération rapide de ces fonds.

Au terme de ses travaux, la session, consciente de la nécessité impérieuse d'une mobilisation générale de toutes les forces vives de la nation, pour faire face à la crise économique persistante que traverse notre pays, lance un appel pressant, patriotique et militant, à toutes les Béninoises et à tous les Béninois, où qu'ils vivent, afin que, dans un vaste élan collectif de sursaut national, ils participent avec foi et détermination, enthousiasme et saine émulation, à l'exécution de toutes les tâches qu'appelle l'application du Programme d'Ajustement Structurel, pour le redressement de notre économie nationale et la relance de la production.

Prêt pour la Révolution !

La lutte continue.

Cotonou, le 7 décembre 1989.

La session conjointe spéciale du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National.

Session conjointe spéciale du C. C., du PRPB, CPIANR et du CEN

- **Le marxisme - Léninisme n'est plus l'idéologie officielle de l'Etat béninois**
- **L'emploi du terme «camarade» n'est plus obligatoire dans les règles et usages administratifs de notre pays**
- **La convocation au cours du premier trimestre de l'année 1990 d'une Conférence Nationale regroupant toutes les forces vives de la Nation**
- **Des tâches urgentes relatives à la moralisation de la vie publique, économique et financière sont assignées au C.E.N.**

(Lire le communiqué final en page 3)

Communiqué de la Présidence de la République

Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions issues de la Session conjointe spéciale du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National, tenue à Cotonou les 6 et 7 décembre 1989, notamment en ce qui concerne la mission confiée au chef de l'Etat de convoquer au cours du premier trimestre de l'année 1990, une conférence nationale regroupant les représentants authentiques de toutes les forces vives de la nation.

Il est créé par décret n° 89-434 de ce jour, 18 décembre 1989, du président de la République, chef de l'Etat, président du Conseil Exécutif National, un comité national de préparation et d'organisation de ladite conférence composé comme suit :

Président : Ministre délégué auprès du président de la République chargé du Plan et de la Statistique ;

Vice-président : Ministre délégué auprès du président de la République chargé de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de l'Administration territoriale ;

Membres : Ministre de la Justice, chargé de l'Inspection des Entreprises publiques et semi-publiques ;

— Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur ;

— Ministre de l'Information et des Communications ;

— Ministre du Travail et des Affaires sociales ;

— Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

Le comité ainsi créé sera officiellement installé le vendredi 22 décembre 1989 à la salle du peuple de la présidence de la République à Cotonou.

Prêt pour la Révolution !

La lutte continue.

Mathieu KEREKOU

Publié par LEGIBENIN

ZONE III : ORGANISATION DE LA CONFERENCE NATIONALE

Deux panneaux illustrent le processus d'organisation de la Conférence.

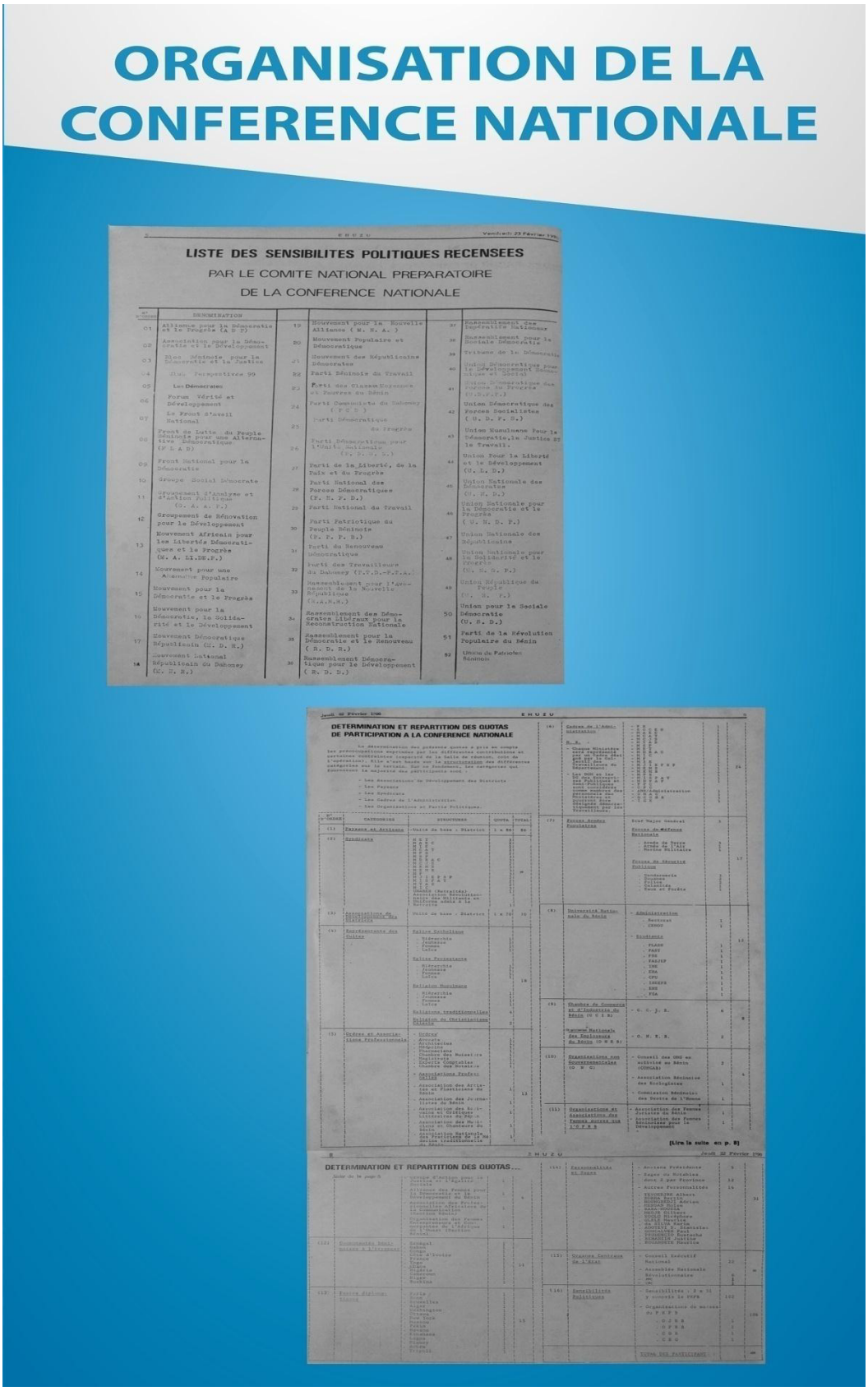

Publié par LEGIBENIN

ORGANISATION DE LA CONFERENCE NATIONALE

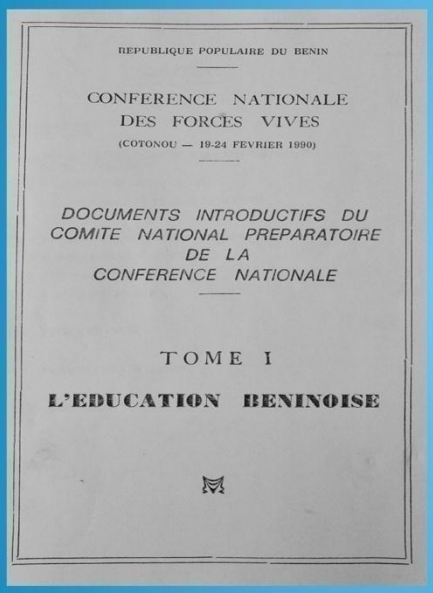
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

CONFERENCE NATIONALE
DES FORCES VIVES
(COTONOU — 19-24 FEVRIER 1990)

DOCUMENTS INTRODUCTIFS DU
COMITE NATIONAL PREPARATOIRE
DE LA
CONFERENCE NATIONALE

TOME I

L'EDUCATION BENINOISE

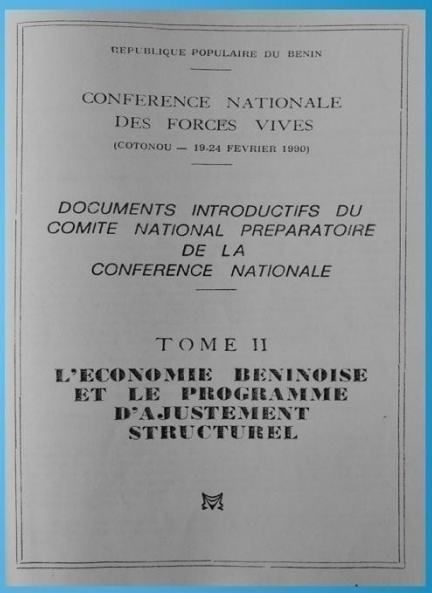
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

CONFERENCE NATIONALE
DES FORCES VIVES
(COTONOU — 19-24 FEVRIER 1990)

DOCUMENTS INTRODUCTIFS DU
COMITE NATIONAL PREPARATOIRE
DE LA
CONFERENCE NATIONALE

TOME II

L'ECONOMIE BENINOISE
ET LE PROGRAMME
D'AJUSTEMENT
STRUCTUREL

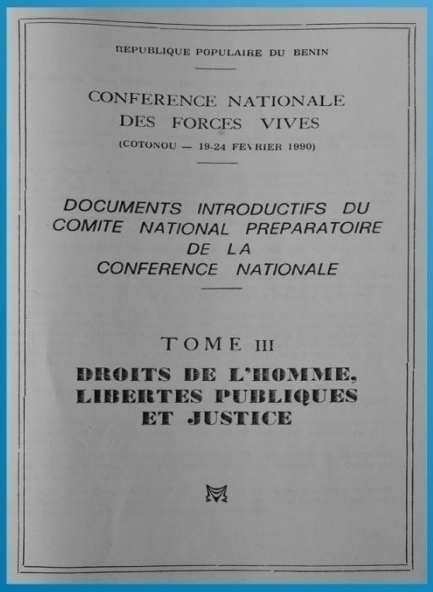
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

CONFERENCE NATIONALE
DES FORCES VIVES
(COTONOU — 19-24 FEVRIER 1990)

DOCUMENTS INTRODUCTIFS DU
COMITE NATIONAL PREPARATOIRE
DE LA
CONFERENCE NATIONALE

TOME III

DROITS DE L'HOMME,
LIBERTES PUBLIQUES
ET JUSTICE

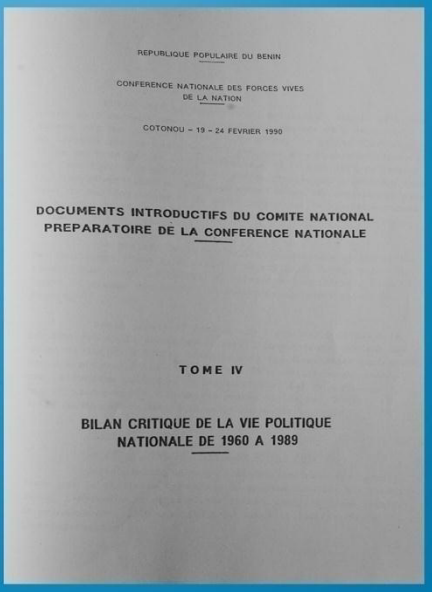
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

CONFERENCE NATIONALE DES FORCES VIVES
DE LA NATION

COTONOU – 19 – 24 FEVRIER 1990

DOCUMENTS INTRODUCTIFS DU COMITE NATIONAL
PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE NATIONALE

TOME IV

BILAN CRITIQUE DE LA VIE POLITIQUE
NATIONALE DE 1960 A 1989

Publié par LEGIBENIN

ZONE IV : DEROULEMENT DE LA CONFERENCE

Elle comprend quatre panneaux et onze photos[7]

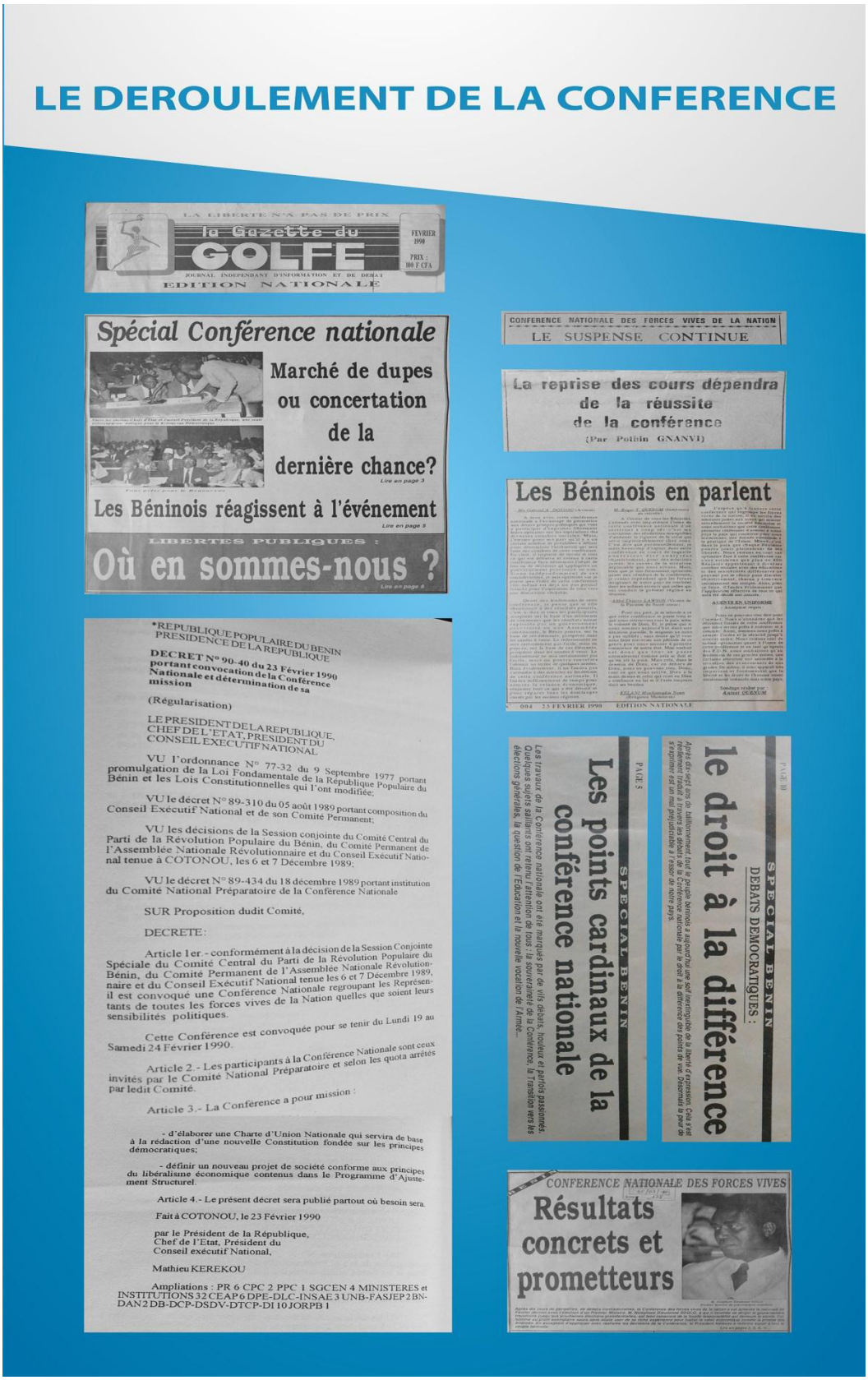

*REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-40 du 23 Février 1990 portant convocation de la Conférence Nationale et détermination de sa mission

(Régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée;

VU le décret N° 89-310 du 05 août 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent;

VU les décisions de la Session conjointe du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National tenue à COTONOU, les 6 et 7 Décembre 1989;

VU le décret N° 89-434 du 18 décembre 1989 portant institution du Comité National Préparatoire de la Conférence Nationale

SUR Proposition dudit Comité,

DECRETE:

Article 1er. - conformément à la décision de la Session Conjointe Spéciale du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National tenue les 6 et 7 Décembre 1989, il est convoqué une Conférence Nationale regroupant les Représentants de toutes les forces vives de la Nation quelles que soient leurs sensibilités politiques.

Cette Conférence est convoquée pour se tenir du Lundi 19 au Samedi 24 Février 1990.

Article 2. - Les participants à la Conférence Nationale sont ceux invités par le Comité National Préparatoire et selon les quota arrêtés par ledit Comité.

Article 3.- La Conférence a pour mission :

- d'élaborer une Charte d'Union Nationale qui servira de base à la rédaction d'une nouvelle Constitution fondée sur les principes démocratiques;

- définir un nouveau projet de société conforme aux principes du libéralisme économique contenus dans le Programme d'Ajustement Structurel.

Article 4.- Le présent décret sera publié partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 23 Février 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 MINISTERES et INSTITUTIONS 32 CEAP 6 DPE-DLC-INSAE 3 UNB-FASJEP 2 BN-DAN 2 DB-DCP-DSDV-DTCP-DI 10 JORPB 1

[7] Voir les autres photos en annexes

Publié par LEGIBENIN

QUELQUES INSTANTS DE LA CONFERENCE NATIONALE

- Discussions sur la mise en place du Bureau provisoire
- Mise en place du Bureau provisoire de 3 membres
- Doyen d'âge: M. Salomon Biokou
- Le plus jeune: M. Hervé Acakpo
- Une femme: Me Hélène Kèkè-Aholou

Election du présidium de 13 membres
Président du présidium: Mgr Isidore de Souza
1er Vice-président: Léopold Dossou
2è Vice-président: Me Bertin Borna
Rapporteur général Professeur Albert Tévoédjrè
1er Rapporteur général adjoint: Robert Antoine Détchénou
2è Rapporteur général adjoint: Théodore Holo
Secrétaire général: Adanlin Timothée
1er Secrétaire général adjoint: Mama Adamou-N'Diaye
2è Secrétaire général adjoint: Me Rachid Machifa
1er Responsable à l'organisation: Zacari Ibrahima
2è Responsable à l'organisation: René Valéry Mongbè
Chargé de Presse: Marius Francisco
Conseiller Juridique: Me Grâce d'Almeida-Adamon

- Le quotidien national EHUZU en grève: La Conférence nationale se penche sur la question pour que l'événement soit couvert par le journal.

Sur l'ordre du jour: travail en séance plénière

Débat général sur la vie politique, économique, sociale et éducationnelle.

11 h 25: visite imprévue du Président Kérékou

- Pour clarifier toutes les questions préalables soulevées par les participants et relancer les travaux de la conférence.
- Réponse de Mgr de Souza au nom du présidium pour exprimer les mêmes inquiétudes et exiger plus de clarté.
- Kérékou confirme les orientations de la Conférence, s'oppose à toute proclamation de souveraineté, se prononce sur la période de transition.

Débat de politique générale (suite)
- Critiques du PRPB

Participants sont invités à faire des propositions.

Les débats ont duré toute la journée et ont porté sur la dénonciation de la corruption, le tribalisme, le régionalisme, l'arbitraire, la violation des droits de l'homme, la confiscation des libertés publiques, le marasme économique, la gabegie et la politique de copinage. Les débats ont aussi dénoncé la baisse du niveau scolaire, l'absence de contrôle dans la gestion des affaires publiques, les difficultés au niveau bancaire, l'excès de censure sur les médias, l'immixtion de l'armée dans la vie politique, l'immixtion de l'Etat dans la vie judiciaire et la réhabilitation de l'appareil judiciaire et l'absence des femmes dans la gestion des affaires publiques.

Commission n° 1: Affaires Economiques et Sociales

Président: Nicéphore Soglo
1er Vice-président: Patrice Gbègbèlègbè
1er Rapporteur: Idelphonse Lemon
2è Rapporteur: Albert Sansouamou
Secrétaire: Raphaël Posset.

Commission n° 2: Affaires culturelles et éducatives

Président: Félix Essou Dansou
Rapporteur: Débourou Ibrahim
Membres: Bienvenu Koudjo
Antoine Détchénou
Alexis Hountondji
Victoire Idohou
Ibrahim Zackary
Jacques Mohamed

Commission n° 3: Affaires constitutionnelles

Président: Professeur Maurice Ahanhanzo-Glèlè
1er Vice-président: Moucharafou Gbadamassi
2è Vice-président: André Lokossou
Rapporteur: Pascal N'Dah Sékou
Secrétaire: Ambroise Adanklounon

- Intervention du colonel Maurice Kouandeté. Celui-ci traite les délégués de malhonnêtes. «On ne doit pas demander le départ de Kérékou mais plutôt l'aider à continuer d'assumer ses fonctions». Il désapprouve la déclaration de souveraineté et donne une semaine à tous pour tenter un coup de force. Il menace, ramasse ses affaires et sort de la salle de conférence.

Tollé général. La peur s'empare des délégués.

- Le président Ahomadégbé élève le ton: «Kouandété est un spécialiste des coups d'Etat. Quand il dit, il fait».

- Mgr de Souza: «Nous sommes responsables de ce qui se passera demain. Plaise au ciel qu'aucun bain de sang ne nous emporte».
- Le calme est revenu après les menaces du colonel Kouandété.
- La déclaration de souveraineté a été reprise et amendée en vue de réaliser un consensus.

22 h 40: Entretien Mgr de Souza et du président Kérékou

- Message de paix du président Kérékou à la Conférence conviant les conférenciers ou les délégués à donner la priorité aux problèmes économiques sur les problèmes politiques.
- Le président Kérékou souhaite que les travaux se poursuivent et aboutissent à des solutions qui permettent au peuple béninois de vivre dans la paix, la concorde et l'unité.

«Si c'est un coup d'Etat, les décisions ne nous engagent pas. Nous ne pouvons pas démissionner. Vous pouvez nous destituer. Nous ne pouvons pas utiliser les moyens du peuple pour réprimer le peuple. Nous ne pouvons écrire une Constitution avec une goutte de sang. Il faut en finir avec les coups d'Etat civils et militaires. Il ne me paraît pas possible de démissionner. Nous sommes démocrate. Quelques-uns peuvent dire que nous avons trahi. Au nom de la Bible, au nom de Jésus-Christ, soyez éclairés. L'esprit saint est avec vous».

Il était 1 h 45 du mardi 27 février 1990. Mgr de Souza

Publié par LEGIBENIN

ILS ONT DIT

Et quelle mission !!. Passionnante et délicate. Mais nous l'avons accomplie avec beaucoup de dévouement et d'enthousiasme. Malgré cela, il y a des failles dans notre travail. Nous demandons votre indulgence et celle des conférenciers.

La seule satisfaction que nous espérons est le succès de la Conférence.

Vive le Renouveau Démocratique,

Je vous remercie.

En décidant d'assumer en toute responsabilité et en toute connaissance de cause la tâche de convoquer une Conférence nationale des forces vives de la Nation, quelles que soient leurs sensibilités politiques, conformément aux recommandations expresses de la session conjointe spéciale du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National tenue du 6 au 7 décembre 1989, nous savions parfaitement à l'avance les conséquences et les implications d'une telle décision historique sur tous les plans.

De toute évidence, à l'aube du 21è siècle, l'histoire nous assigne la noble et exaltante mission de frayer la voie salutaire du renouveau et du progrès, aux générations montantes et futures, à travers notre engagement individuel et collectif dans la lutte pour édifier dans notre pays, le Bénin, une société de liberté, de dignité, de justice, de paix et de progrès social.

nouvelle République. Monsieur le Président de la République, sachez que la Nation entière vous est reconnaissante pour cet acte de courage politique. Cette première constatation que nous

Aujourd'hui mercredi 28 février 1990, nous prenons à témoin le peuple béninois tout entier en affirmant solennellement notre engagement à faire mettre en oeuvre de manière réaliste toutes les décisions issues des travaux de la Conférence nationale des Forces Vives de la Nation.

«Au travail mes amis !» Nous avons vaincu la fatalité.

Publié par LEGIBENIN

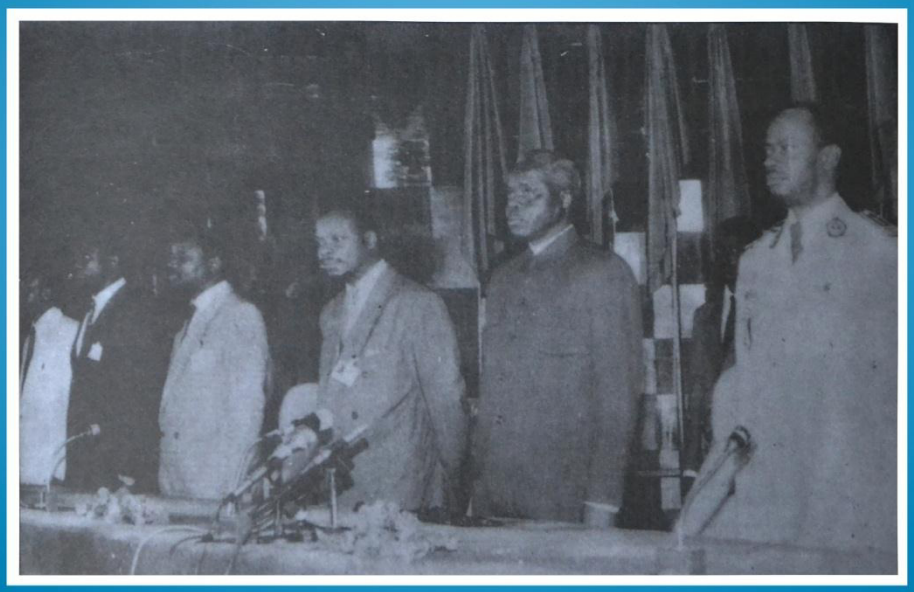

«Les participants à la Conférence Nationale sont ceux invités par le Comité National préparatoire et selon les quota arrêtés par ledit Comité.»
(Décret portant convocation de la Conférence)

Publié par LEGIBENIN

ZONE V : LES GRANDES DECISIONS DE LA CONFERENCE ET LES INSTITUTIONS MISES EN PLACE

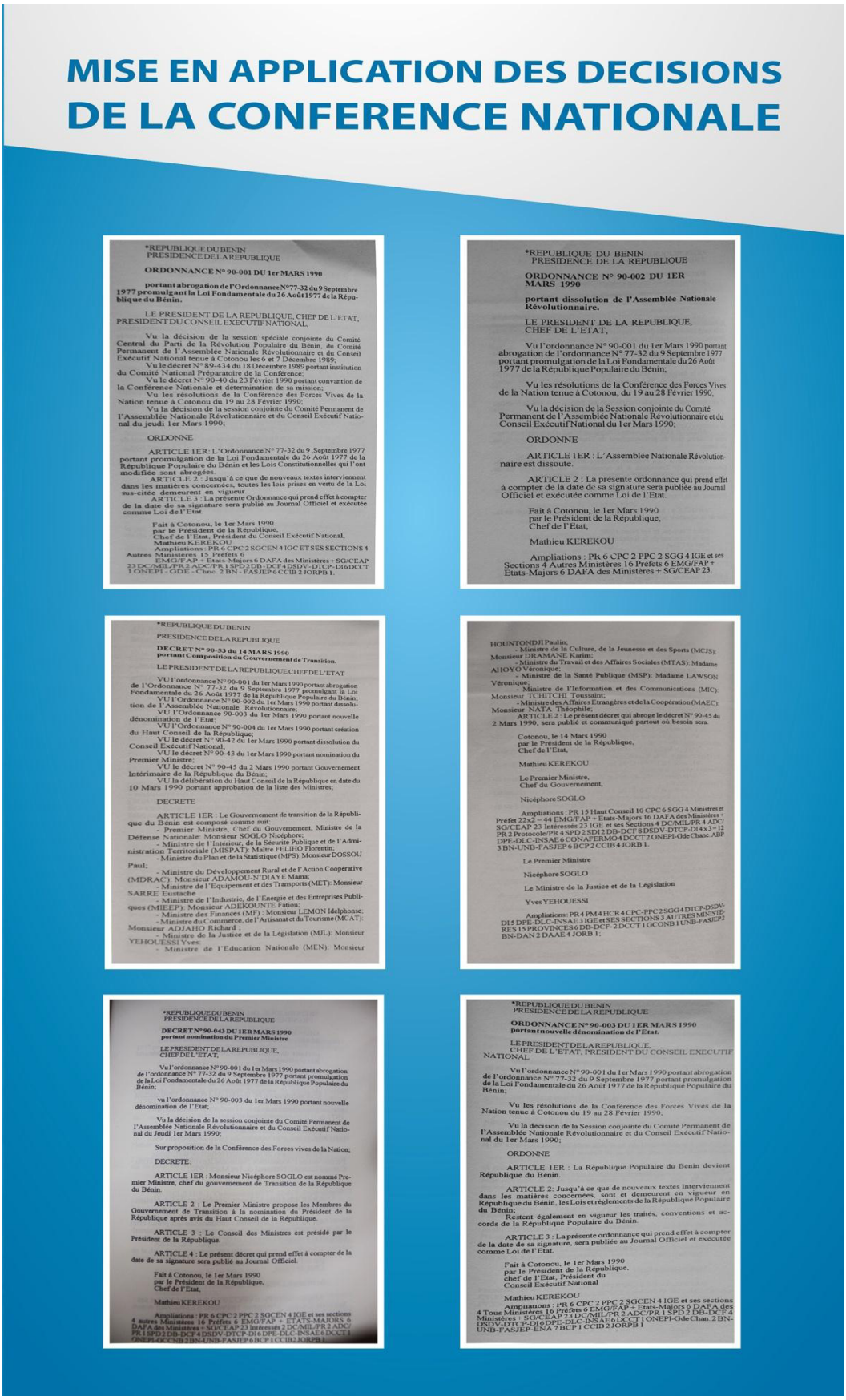

*REPUBLIQUE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE N° 90-001 DU 1er MARS 1990

portant abrogation de l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 promulgant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

Vu la décision de la session spéciale conjointe du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National tenue à Cotonou les 6 et 7 Décembre 1989;
Vu le décret N° 89-434 du 18 Décembre 1989 portant institution du Comité National Préparatoire de la Conférence;
Vu le décret N° 90-40 du 23 Février 1990 portant convention de la Conférence Nationale et détermination de sa mission;
Vu les résolutions de la Conférence des Forces Vives de la Nation tenue à Cotonou du 19 au 28 Février 1990;
Vu la décision de la session conjointe du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National du jeudi 1er Mars 1990;

ORDONNE

ARTICLE 1ER: L'Ordonnance N° 77-32 du 9, Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée sont abrogées.
ARTICLE 2 : Jusqu'à ce que de nouveaux textes interviennent dans les matières concernées, toutes les lois prises en vertu de la Loi sus-citée demeurent en vigueur.
ARTICLE 3 : La présente Ordonnance qui prend effet à compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 1er Mars 1990
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National,
Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CPC 2 SGCEN 4 IGC ET SES SECTIONS 4 Autres Ministères 15 Préfets 6 EMG/FAP + Etats-Majors 6 DAFA des Ministères + SG/CEAP 23 DC/MIL/PR 2 ADC/PR 1 SPD 2 DB - DCF 4 DSDV - DTCP - DI 6 DCCT 1 ONEPI - GDE - Chas 2 BN - FASJEP 6 CCIB 2 JORPB 1.

*REPUBLIQUE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE N° 90-002 DU 1ER MARS 1990

portant dissolution de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

Vu l'ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin;

Vu les résolutions de la Conférence des Forces Vives de la Nation tenue à Cotonou, du 19 au 28 Février 1990;

Vu la décision de la Session conjointe du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National du 1er Mars 1990;

ORDONNE

ARTICLE 1ER : L'Assemblée Nationale Révolutionnaire est dissoute.

ARTICLE 2 : La présente ordonnance qui prend effet à compter de la date de sa signature sera publiée au Journal Officiel et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 1er Mars 1990
par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CPC 2 PPC 2 SGG 4 IGE et ses Sections 4 Autres Ministères 16 Préfets 6 EMG/FAP + Etats-Majors 6 DAFA des Ministères + SG/CEAP 23.

*REPUBLIQUE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-53 du 14 MARS 1990
portant Composition du Gouvernement de Transition.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT

VU l'ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulgant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin;
VU l'Ordonnance N° 90-002 du 1er Mars 1990 portant dissolution de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire;
VU l'Ordonnance 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat;
VU l'Ordonnance N° 90-004 du 1er Mars 1990 portant création du Haut Conseil de la République;
VU le décret N° 90-42 du 1er Mars 1990 portant dissolution du Conseil Exécutif National;
VU le décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre;
VU le décret N° 90-45 du 2 Mars 1990 portant Gouvernement Intérimaire de la République du Bénin;
VU la délibération du Haut Conseil de la République en date du 10 Mars 1990 portant approbation de la liste des Ministres;

DECRETE

ARTICLE 1ER : Le Gouvernement de transition de la République du Bénin est composé comme suit:
- Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre de la Défense Nationale: Monsieur SOGLO Nicéphore;
- Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale (MISPAT): Maître FELIHO Florentin;
- Ministre du Plan et de la Statistique (MPS): Monsieur DOSSOU Paul;
- Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative (MDRAC): Monsieur ADAMOU-N'DIAYE Mama;
- Ministre de l'Equipement et des Transports (MET): Monsieur SARRE Eustache
- Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques (MIEEP): Monsieur ADEKOUNTE Fatou;
- Ministre des Finances (MF) : Monsieur LEMON Idelphonse;
- Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT): Monsieur ADJAHO Richard ;
- Ministre de la Justice et de la Législation (MJL): Monsieur YEHOUESSI Yves
- Ministre de l'Education Nationale (MEN): Monsieur HOUNTONDJI Paulin;
- Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (MCJS): Monsieur DRAMANE Karim;
- Ministre du Travail et des Affaires Sociales (MTAS): Madame AHOYO Véronique;
- Ministre de la Santé Publique (MSP): Madame LAWSON Véronique;
- Ministre de l'Information et des Communications (MIC): Monsieur TCHITCHI Toussaint;
- Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC): Monsieur NATA Théophile;
ARTICLE 2 : Le présent décret qui abroge le décret N° 90-45 du 2 Mars 1990, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Cotonou, le 14 Mars 1990
par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

Ampliations : PR 15 Haut Conseil 10 CPC 6 SGG 4 Ministres et Préfet 22x2 = 44 EMG/FAP + Etats-Majors 16 DAFA des Ministères + SG/CEAP 23 Intéressés 23 IGE et ses Sections 4 DC/MIL/PR 4 ADC/PR 2 Protocole/PR 4 SPD 2 SDI 2 DB-DCF 8 DSDV-DTCP-DI 4 x 3 = 12 DPE-DLC-INSAE 6 CONAFERMO 4 DCCT 2 ONEPI-Cde Chass. ABP 3 BN-UNB-FASJEP 6 BCP 2 CCIB 4 JORB 1.

Le Premier Ministre

Nicéphore SOGLO

Le Ministre de la Justice et de la Législation

Yves YEHOUESSI

Ampliations : PR 4 PM 4 HCR 4 CPC-PPC 2 SGG 4 DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 IGE et SES SECTIONS 3 AUTRES MINISTERES 15 PROVINCES 6 DB-DCF-2 DCCT 1 GCONB 1 UNB-FASJEP 2 BN-DAN 2 DAAE 4 JORB 1;

*REPUBLIQUE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-043 DU 1ER MARS 1990
portant nomination du Premier Ministre

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

Vu l'ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin;

vu l'ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat;

Vu la décision de la session conjointe du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National du Jeudi 1er Mars 1990;

Sur proposition de la Conférence des Forces vives de la Nation;

DECRETE :

ARTICLE 1ER : Monsieur Nicéphore SOGLO est nommé Premier Ministre, chef du gouvernement de Transition de la République du Bénin.

ARTICLE 2 : Le Premier Ministre propose les Membres du Gouvernement de Transition à la nomination du Président de la République après avis du Haut Conseil de la République.

ARTICLE 3 : Le Conseil des Ministres est présidé par le Président de la République.

ARTICLE 4 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 1er Mars 1990
par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 IGE et ses sections 4 autres Ministères 16 Préfets 6 EMG/FAP + ETATS-MAJORS 6 DAFA des Ministères + SG/CEAP 23 Intéressés 2 DC/MIL/PR 2 ADC/PR 1 SPD 2 DB-DCF 4 DSDV-DTCP-DI 6 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT 1 ONEPI-CCCNB 2 BN-UNB-FASJEP 6 BCP 1 CCIB2 JORPB 1.

*REPUBLIQUE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE N° 90-003 DU 1ER MARS 1990
portant nouvelle dénomination de l'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

Vu l'ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin;

Vu les résolutions de la Conférence des Forces Vives de la Nation tenue à Cotonou du 19 au 28 Février 1990;

Vu la décision de la Session conjointe du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et du Conseil Exécutif National du 1er Mars 1990;

ORDONNE

ARTICLE 1ER : La République Populaire du Bénin devient République du Bénin.

ARTICLE 2: Jusqu'à ce que de nouveaux textes interviennent dans les matières concernées, sont et demeurent en vigueur en République du Bénin, les Lois et règlements de la République Populaire du Bénin;
Restent également en vigueur les traités, conventions et accords de la République Populaire du Bénin.

ARTICLE 3 : La présente ordonnance qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée au Journal Officiel et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 1er Mars 1990
par le Président de la République,
chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 IGE et ses sections 4 Tous Ministères 16 Préfets 6 EMG/FAP + Etats-Majors 6 DAFA des Ministères + SG/CEAP 23 DC/MIL/PR 2 ADC/PR 1 SPD 2 DB-DCF 4 DSDV-DTCP-DI 6 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT 1 ONEPI-Cde Chas. 2 BN-UNB-FASJEP-ENA 7 BCP 1 CCIB 2 JORPB 1

Publié par LEGIBENIN

- **La réalisation de l'exposition**

Elle comprend deux étapes : la communication et le montage de l'exposition. A ce niveau, nous avons sollicité l'appui de nos camarades de classe et de nos professeurs.

La communication comprend les diverses actions mises en œuvre pour « faire savoir que le produit culturel existe, pour en faire parler dans les médias et attirer le public » (**Association des Archivistes Français** 2004).

Les différentes actions menées sont : création d'une page facebook, émission radiophonique sur Soleil FM pour annoncer l'événement, conception des cartes d'invitation, couverture médiatique pour le vernissage (cinq journaux, deux radios locales Soleil FM et Ado FM, Canal 3 Bénin) et pour finir le vernissage de l'exposition qui a eu lieu à la Place des Martyrs le 27 février 2015.

Le Montage de l'exposition a consisté à fixer les panneaux imprimés sur des bâches sur les présentoirs et à les organiser par zone[8].

- **Le Budget de l'exposition**

Tableau V : Budget de l'exposition

DESIGNATION	PRIX
Maquette logo, bande annonce et carte d'invitation	20000
Confection de banderole	20000
Tirage cartes d'invitation	25000
Tirage des Photos	30000
Maquette des panneaux	100000
Tirage des panneaux	84000
Canal 3	200000
Mobilisation de la presse	70000
Rafraîchissement	15000
Photographie	20000
Aménagement du lieu d'exposition	120000
Décoration d'entrée	50000
Diverses dépenses	22000
TOTAL GENERAL	**776000**

[8] Vue d'ensemble de l'exposition en annexe 6

Publié par LEGIBENIN

Source : Organisation de l'exposition, Février 2015

- **Les limites du projet**

La réalisation de l'exposition comporte certaines insuffisances :

- L'exposition a été conçue pour être itinérante, mais nous n'avons pas travaillé à définir l'itinéraire et les structures hôtes ;
- l'exposition étant en libre accès, nous ne savons pas le nombre de visiteurs ;
- l'exposition a été de courte durée (trois semaines) en raison de l'occupation du site.

3- La promotion de l'exposition : rendre effective l'itinérance

« Une exposition, par définition, est faite pour être vue. Et pour être vue, elle doit être connue. La « promotion » de l'exposition constitue une des clés du succès, et l'exposition itinérante permet d'aller à la rencontre d'un plus large public.» (**Association des Archivistes Français** 2011).

Ainsi, pour palier les insuffisances majeures de cette exposition (courte durée et non itinérance), nous allons dans le cadre de ce travail, élaborer un plan de promotion en vue de rendre effective l'itinérance.

A cet effet, il est important de définir une cible, des actions à mener et une stratégie d'itinérance.

- **La cible**

La population cible est le public scolaire et universitaire ; elle comprend aussi bien les élèves, les étudiants que les professeurs. Le choix de notre cible se justifie par le fait qu'il est important de les sensibiliser sur la valeur des archives dans la préservation de l'histoire.

- **La communication**

- Réaliser une brochure qui doit accompagner l'exposition et permettre aux élèves et étudiants de mieux comprendre et d'en garder un souvenir ;
- solliciter des interviews dans les émissions culturelles et éducatives.

Publié par LEGIBENIN

- **La Stratégie**

Il s'agit d'aller à la rencontre du public dans les écoles secondaires d'une part et à dans les facultés, plus précisément la faculté d'histoire. L'objectif à long terme d'une telle initiative est d'aboutir à la mise en place d'un partenariat Archives-Ecoles pour l'utilisation des archives comme matériaux d'enseignement de l'histoire.

Ainsi, en sensibilisant les Conseillers pédagogiques en histoire, les chefs d'établissement, les responsables des facultés, nous pouvons mettre à la disposition des écoles intéressées l'exposition ; les conditions de prêt seront fixées à l'avance.

B- Conditions de mise en œuvre des solutions

1- Pour une collecte effective des archives de la Conférence Nationale

La DAN doit penser à l'élaboration d'une stratégie d'accroissement de ses collections pour offrir des informations plus complètes aux chercheurs. Pour ce faire, des partenariats sont nécessaires avec des structures comme l'ONIP, l'ORTB, Canal 3 et bien d'autres médias susceptibles de l'aider à enrichir ses fonds d'archives.

Il est important de souligner qu'une politique de collecte est précédée d'une évaluation des fonds pour faire l'état des lieux sur les documents disponibles et les documents manquants. Ensuite il y a la prospection pour identifier les sources possibles.

La collecte des documents spécifiques comme les archives photographiques et audiovisuelles nécessite que la DAN crée les conditions adéquates à leur conservation. Ce serait une garantie à offrir aux structures partenaires pour les inciter à confier la copie de leurs archives à la DAN, car elle peut à tout moment servir de recours.

La DAN doit aussi se faire connaitre par des actions de valorisation et de sensibilisation comme structure de référence dans la prise en charge des archives

Publié par LEGIBENIN

publiques afin d'instaurer une relation de confiance avec l'opinion publique. Elle doit se faire connaître comme le ''grenier de la mémoire nationale'' afin qu'y soient versées des cultures abondantes d'archives.

2- Pour une promotion des produits de la DAN

Il est impératif à la DAN d'aller à la conquête de nouveaux publics et de les fidéliser. Une exposition est le meilleur moyen pour y parvenir. Le Service éducatif doit donc être disposé à nous accompagner dans la promotion de cette exposition. C'est l'occasion pour lui de se rapprocher d'un public plus large, qu'est le public scolaire et universitaire.

La promotion de cette exposition peut se baser sur les initiatives de sensibilisation du Service éducatif à l'endroit des chefs d'établissement. En effet, sur les dix établissements secondaires approchés dans la ville de Porto-Novo, cinq ont répondu favorable en envoyant des élèves aux Archives Nationales. C'est donc la preuve qu'il existe un public qui n'attend que d'être approché, parce que ignorant l'existence des services que peuvent offrir la DAN et les conditions d'accès à ces services.

De plus, pour assurer la pérennité de l'exposition, elle sera mise à la disposition d'une structure ayant la possibilité d'assurer sa valorisation. Il s'agira soit de la Direction des Archives Nationales ou du Musée d'Histoire Contemporain s'il est créé.

Publié par LEGIBENIN

CONCLUSION GENERALE

Publié par LEGIBENIN

Les Archives Nationales représentent « le grenier de la mémoire nationale ». La richesse de ses fonds permet de témoigner de plus de cent ans d'histoire du Bénin : du début de la colonisation jusqu'à nos jours. Mais ce patrimoine n'est pas valorisé et est ignoré du public, et c'est ce qui justifie notre choix d'apporter notre « **contribution pour une valorisation des archives de la Conférence Nationale** ».

La valorisation des fonds d'archives de la Conférence Nationale n'est qu'un sujet parmi tant d'autres susceptibles d'intéresser l'opinion publique. Il peut s'agir de : Mathieu KEREKOU, du révolutionnaire au démocrate, l'Assemblée Nationale, vingt-cinq ans après ?

La Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, est un événement majeur dans l'histoire politique du Bénin. Il est donc nécessaire de préserver sa mémoire pour les générations présente et future et de mettre en œuvre des mécanismes pour garantir sa transmission. La transmission de la mémoire est une fonction essentielle des services d'archives, qui se doivent de l'assumer. Mais l'accomplissement de cette mission nécessite d'abord de la volonté, de l'engagement puis des moyens.

Notre approche dans le cadre de cette étude est de sortir des sentiers ordinaires des théories pour mener des actions concrètes. Pour y parvenir, nous avons réalisé des entretiens et une revue documentaire. Les données recueillies nous ont permis d'abord, de vérifier les hypothèses de l'étude. Ensuite, nous avons élaboré un inventaire des documents d'archives à la DAN, à l'ORTB et à la Bibliothèque Nationale, et enfin réalisé le dossier scientifique de l'exposition. Nous n'avons pas la prétention de maitriser l'art de l'exposition, mais ce fut pour nous une riche expérience.

Mais il y a une fonction inhérente à la fonction de valorisation qui est la collecte. La DAN doit mettre en place une vaste politique de collecte des archives surtout privées dignes d'intérêts. Où sont aujourd'hui les archives personnelles des Présidents MAGA, APITHY et AHOMANDEGBE ? Qu'adviendra t-il des archives de Jean PLIYA et du Général Mathieu KEREKOU ? Toutes ces personnalités ont une place dans l'histoire du Bénin. L'histoire contemporaine de l'Afrique est

Publié par LEGIBENIN

étroitement liée à ses archives, archives des institutions et des particuliers. Cela suppose une responsabilité de chacun et de tous.

Il s'agit donc là d'une nouvelle problématique dont la solution résiderait dans la création effective d'un Musée d'Histoire Contemporaine pour le Bénin. Ce musée pourrait ainsi avoir pour mission la collecte, la sauvegarde et la valorisation des matériaux pour une préservation de l'histoire du Bénin des Indépendances à nos jours, et plus.

Publié par LEGIBENIN

BIBLIOGRAPHIE

Publié par LEGIBENIN

BIBLIOGRAPHIE

MONOGRAPHIES

1- Association des Archivistes Français. 2004, Abrégé d'archivistique : Principes et pratiques du métier d'archiviste, Paris, Association des Archivistes Français, 275p.

2- BANON, R. et GAMAÏ, L., 2015, Hôtel PLM Alédjo : Gloire et déclin du berceau du renouveau démocratique béninois, Cotonou, 104p.

3- BOULAGA, F. E. 2012, Les Conférences Nationales en Afrique Noire : Une affaire à suivre, Paris, Editions Karthala, 229p.

4- CASTAGNAT, V., BARRET, C. et PEGEON, A., 2012, Le Service éducatif des Archives nationales : Par chemins de traverse, Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 247p.

5- COUTURE C. 1999, Les Fonctions de l'archivistique contemporaine, Québec, Les Presses de l'université du Québec, 559p.

6- Direction des Archives Nationales, 2009, Document de politique nationale de développement des archives, Porto-Novo, Bénin, 127p.

7- . DOSSOU R. 1993, « Le Bénin : Du monolithisme à la démocratie pluraliste, un témoignage» in L'Afrique en transition vers le pluralisme politique, Paris, Economica, 517p.

8- GAGNON-ARGUIN, L. et GRIMARD J., 2003, La Gestion d'un centre d'archives : Mélanges en l'honneur de Robert Garon, Québec, Presses de l'Université du Québec, 339p.

9- Fondation Friedrich Naumann, 1994, Les actes de la Conférence Nationale, Cotonou, ONEPI, 2009p.

10- PLIYA, J. 1993, L'histoire de mon pays : Le Bénin, Porto-Novo, Centre Nationale de Production des Manuels Scolaires, 142p.

Publié par LEGIBENIN

MEMOIRES

11- AMOUSSA, B. 2003, Le Rôle des archives dans la reconstitution de l'histoire politique : Cas du Bénin de 1990 à 2000, Mémoire, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, 52p.

12- ASSOGBA, M. G. 2013, Place et visibilité de la Direction des Archives Nationales dans la société et communauté des chercheurs potentiels au Bénin : Essai d'analyse, Mémoire, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, 101p.

13- MAHAME S. 2011, Réflexion pour une meilleure conservation des documents des fonds coloniaux en Afrique de l'ouest : Cas du Bénin et du Togo, Mémoire, Ecole du Patrimoine Africain, 55p.

14- OLOGOU B.E. 2005, L'Histoire politique du Bénin de 1960 à 2005 à travers la archives sonores de la radiodiffusion nationale du Bénin, Mémoire, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature,

RESSOURCES INTERNET

15- Direction Générale des Patrimoine (2013) « Politique du public dans les services d'archives : Étude sur la politique des publics et ses partenariats fonctionnels dans le réseau des archives municipales, départementales et régionales en France métropolitaine. », Rapport, Paris, 55p.
www.archivesdefrance.culture.gouv.fr
Page consultée le 30 août 2015.

16- Projet d'exposition : Guide des bonnes pratiques, 190p.
www.archivesdefrance.culture.gouv.fr
Page consultée le 30 août 2015.

17- Association Internationale des Archivistes Français (2011) « Réaliser une exposition. », Module de formation, 61p.
www.piaf-archives.org/espcaceformation
Page consultée le 30 août 2015.

Publié par LEGIBENIN

ANNEXES

Publié par LEGIBENIN

ANNEXE 1 : Inventaire des documents de la Conférence à la Direction des Archives Nationales

COTES	ANALYSES	DATE
CNFVN 1	Correspondances relatives aux propositions et suggestions individuelles envoyées au comité préparatoire chargé de l'organisation de la conférence.	Janvier 1990
CNFVN 2	Correspondances relatives aux propositions et suggestions individuelles envoyées au comité préparatoire chargé de l'organisation de la conférence.	Janvier 1990
CNFVN 3	Correspondances relatives aux propositions et suggestions individuelles envoyées au comité préparatoire chargé de l'organisation de la conférence.	Janvier 1990
CNFVN 4	Correspondances relatives aux propositions et suggestions individuelles envoyées par des béninois résidant à l'étranger au comité préparatoire chargé de l'organisation de la conférence.	Janvier 1990
CNFVN 5	Correspondances relatives aux propositions et suggestions envoyées par différents groups religieux au comité préparatoire chargé de l'organisation de la conférence.	Janvier 1990
CNFVN 6	Correspondances relatives aux propositions et suggestions envoyées par différentes organisations et associations de développement au comité préparatoire chargé de l'organisation de la conférence.	Janvier 1990
CNFVN 7	Correspondances relatives aux propositions et suggestions envoyées par différentes organisations et associations de développement au comité préparatoire chargé de l'organisation de la conférence.	Janvier 1990
CNFVN 8	Correspondances relatives aux propositions et suggestions envoyées par des regroupements provinciaux au comité préparatoire chargé de l'organisation de la conférence.	Janvier 1990
CNFVN 9	Correspondances relatives aux propositions et suggestions envoyées par des regroupements provinciaux au comité préparatoire chargé de l'organisation de la conférence.	Janvier 1990
CNFVN 10	Correspondances relatives aux propositions et suggestions envoyées par des regroupements syndicaux et associations professionnelles au comité préparatoire chargé de l'organisation de la conférence.	Janvier 1990
CNFVN 11	Condensé des correspondances reçues par le comité : Tome 1 et 2	Janvier 1990
CNFVN 12	Condensé des correspondances reçues par le comité : Tome 3 à 7	Janvier 1990
CNFVN 13	– Documents relatifs à l'organisation pratique de la conférence : Documents introductifs du comité national préparatoire de la conférence, Tome 1à 4 – Projet du règlement intérieur de la Conférence nationale des forces vives	Janvier 1990
	- Liste des membres du présidium de la conférence - Liste des participants à la conférence - Projet d'ordre du jour de la conférence - Programme de déroulement de la conférence - Discours du Président Mathieu KEREKOU à l'ouverture officielle de la conférence nationale des forces vives de la Nation - Allocution du Président du comité national préparatoire de la conférence nationale - Décret n° 90-40 du 23 février 1990 portant convocation de la conférence nationale et détermination de sa mission (Régularisation)	Février 1990

Publié par LEGIBENIN

	- Déclaration sur les objectifs et les compétences de la conférence des forces vives de la Nation - Rapports des travaux des différentes commissions de la conférence (commission vérification des mandats, commission chargées des problèmes économiques et sociaux, commission de l'éducation, culture, sciences, sports et environnement, commission chargées des questions constitutionnelles) - Les motions et résolutions de la conférence (motion sur les droits de l'homme, motion sur la libération des détenues politiques, motion sur la moralisation de la vie publique, motion sur la dissolution des institutions issues de la loi fondamentale, motion sur la dissolution des institutions issues de la loi fondamentale, motion sur l'instauration du renouveau démocratique par la voie pacifique, motion sur l'importation des déchets toxiques - Rapport général de la conférence (incomplet) – *''Lettre ouverte à mes frères béninois''*, article de Edem KODJO publié dans le numéro 1521 – du Magasine Jeune Afrique du 26 février 1990	
CNFVN 14	- Tableau de dépouillement des propositions reçues par le comité préparatoire de la conférence Nationale - Liste par catégorie des sensibilités ayants adressées des correspondances au comité national préparatoire de la conférence nationale - Tableau synoptique des suggestions faites dans le cadre de la conférence nationale	Janvier 1990

Source : Direction des Archives Nationales, Août 2014.

Publié par LEGIBENIN

ANNEXE 2 : LISTE DES DOCUMENTS RECENCES DANS D'AUTRES STRUCTURES

TYPES DE DOCUMENTS	CONTENU
BIBLIOTHEQUE NATIONALLE	
Photos montés en panneaux	49 photos retraçant les moments forts de la Conférence Nationale, de l'ouverture à la clôture.
OFFICE DES RADIOS ET TELEVISIONS DU BENIN	
Documents audiovisuels	Vingt-six heures qui retracent les différentes étapes du déroulement de la conférence : ouverture- débats- clôture.

Source : Collecte des données, Septembre 2014.

Publié par LEGIBENIN

ANNEXE 3 : Inventaire des articles en rapport avec la Conférence Nationale

N°	REFERENCES
1	« Session conjointe spéciale du conseil de concertation de PRPB, CPIANR et du CEN », Quotidien Ehuzu, N°3596 du 08 décembre 1989, pp. 1 ; 3.
2	« Communiqué de la Présidence de la république », Quotidien Ehuzu, N°3604 du 20 décembre 1989, p.3.
3	« La Crise économique et financière exige une mobilisation générale toujours plus active et plus consciente de toutes les forces vives de la Nation : Allocution du Camarade Romain Vilon GUEZO », Quotidien Ehuzu, N°3611 du 02 janvier 1990, pp. 5-6, 8.
4	HONVO Michel Detien (1990) : « Tribune libre : multipartisme au Bénin », Quotidien Ehuzu, N°3612 du 03 janvier 1990, pp. 5 ; 12.
5	« Communiqué du président de la République annonçant le comité national de préparation et d'organisation de la conférence », Quotidien Ehuzu, N°3614 du 05 janvier 1990, p 3.
6	DOSSAVI-MESSY, Ephrem (1990) : « M. Robert DOSSOU face à la presse : Tout sur les objectifs de la conférence nationale », Quotidien Ehuzu, N°3615 du 08 janvier 1990, pp 1 ;4 ;12.
7	ALLAGBADA, N. (1990) : « Préparation de la Conférence Nationale : Des précisions qui s'imposaient ». Quotidien Ehuzu, N°3615 du 08 janvier 1990, pp 1 ; 3 ; 5.
8	VIDEGLA, Maxime (1990) : « Préparation de la Conférence Nationale : Réussira t- on le compromis historique ? » Quotidien Ehuzu, N°3615 du 08 janvier 1990, pp 3 ; 12.
9	« Communiqué du comité national préparatoire de la conférence nationale », Quotidien Ehuzu, N°3616 du 09 janvier 1990, p 3.
10	QUENUM, Anicet (1990) : « Enjeux d'un renouveau démocratique au Bénin : Démocratie et multipartisme ou rien », Quotidien Ehuzu, N°3620 du 17 janvier 1990, pp 9 ; 12.
11	« Conférence nationale des forces vives de la nation : Sous le signe de la réconciliation », Quotidien Ehuzu, N°3627 du 22 février 1990, pp 1 ; 3 ; 7.
12	« Conférence nationale des forces vives de la nation Les débats de politique nationale ; Haro sur les tars du passé », Quotidien Ehuzu, N°3628 du 23 février 1990, pp 1 ; 3 ; 8. « Les travaux en commission de la Conférence nationale : Quel régime politique pour le renouveau démocratique ? », Quotidien Ehuzu, N°3629 du 24 février 1990, pp 1 ; 8.
13	« Conférence nationale des forces vives de la nation : Déclaration sur les objectifs et les compétences de la conférence ». Quotidien Ehuzu, N°3630 du 26 février 1990, pp 1 ; 6.
14	« Conférence nationale des forces vives de la nation : Adrien HOUNGBEDJI, La Période de transition sera difficile et ne peut souffrir de turbulence », Quotidien Ehuzu, N°3630 du 26 février 1990, pp 3 ; 8.
15	« Conférence nationale des forces vives de la nation : Le suspense continue », Quotidien Ehuzu, N°3631 du 27 février 1990, pp 1 ;8.
16	DOSSAVI-MESSY, Ephrem (1990) : « Conférence nationale : La Transition pacifique vers un état de droit », Quotidien Ehuzu, N°3632 du 28 Février 1990, pp 1 ;3.
17	DOSSAVI-MESSY, Ephrem (1990) : « Conférence nationale des forces vives de la Nation : Une Aube nouvelle pour un Bénin nouveau », Quotidien Ehuzu, N°3633 du 01 mars 1990, pp 1 ;3.
18	DOSSAVI-MESSY, Ephrem (1990) : « Conférence nationale des forces vives de la Nation : La Victoire de la démocratie sur les forces du mal », Quotidien Ehuzu, N°3634 du 02 mars 1990, pp 1 ; 3.

Source : Recherche documentaire, Août 2014.

Publié par LEGIBENIN

ANNEXE 4 : QUELQUES PHOTOS DE LA CONFERENCE

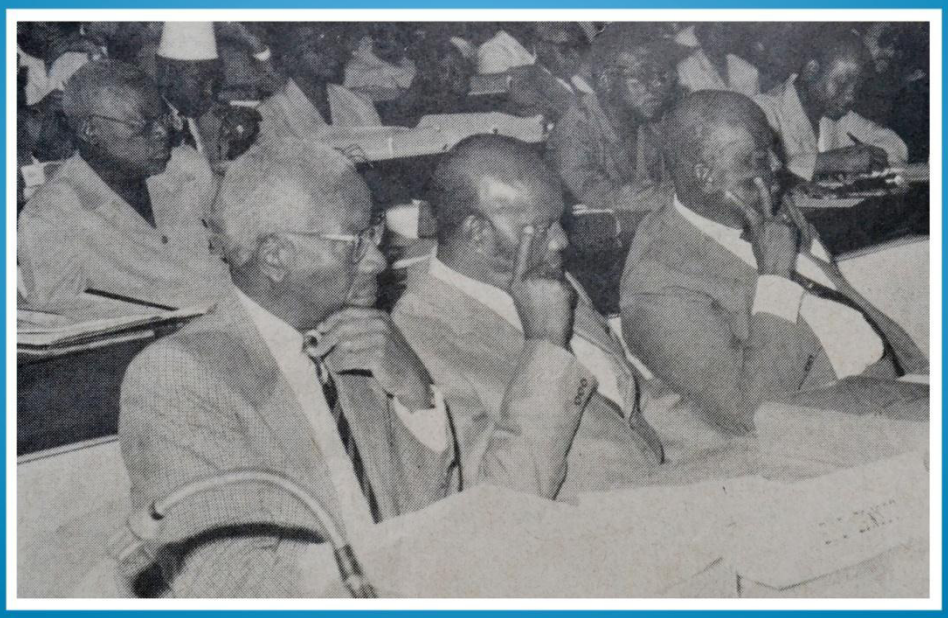

Les anciens Présidents Zinsou, Ahomadégbé et Maga ont suivi avec un grand intérêt, les travaux.

Monseigneur Isidore de SOUZA a prononcé un discours très émouvant. C'était à la clôture de la Conférence le mercredi 28 Février dernier.

Publié par LEGIBENIN

«Tous ces remerciements s'adressent aussi à tous les anciens présidents que nous ne considérons pas, en ce qui nous concerne, comme des délégués à la Conférence, mais nos invités de marque.»
(Discours du président Kérékou à la clôture des travaux)

« Nul ne pouvait y croire Chacun de nous, ici, a émis, ou partagé ses doutes et ses craintes, et même sa certitude qu'il s'agissait d'un piège, un des nombreux piéges que les pouvoirs en difficulté imaginent facilement pour reprendre leur souffle...»
(Rapport général de la Conférence)

Publié par LEGIBENIN

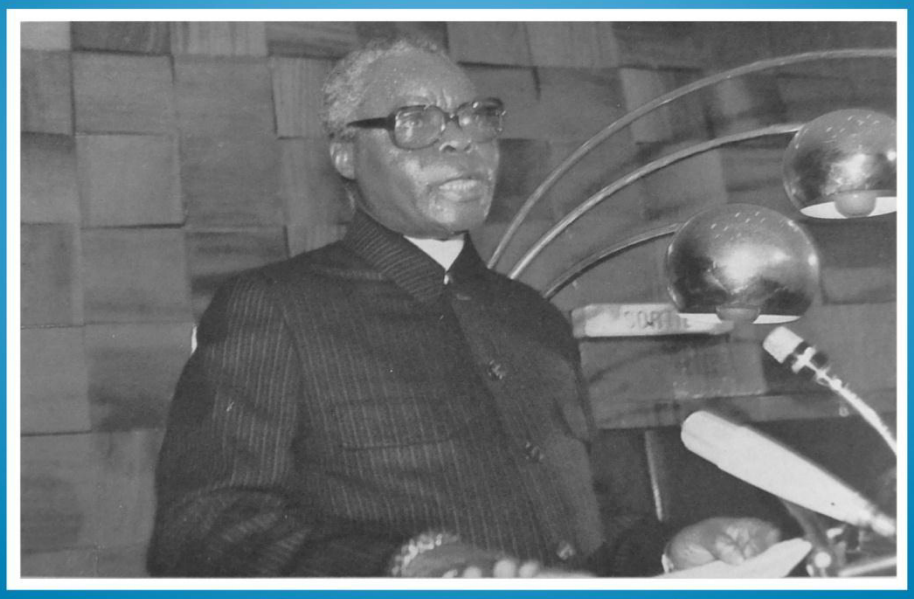

Le président Kérékou: Le sort en est jeté!

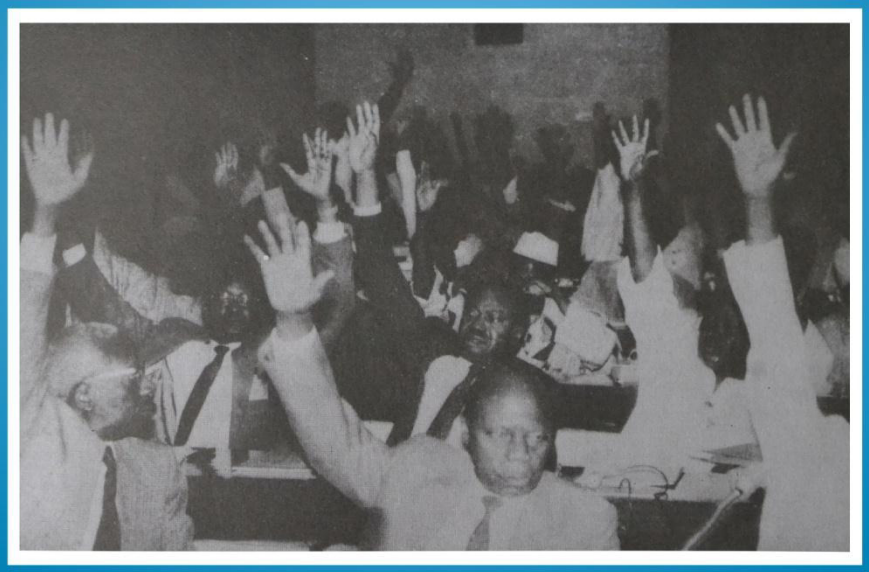

« La Conférence nationale des forces vives réunie à l'hôtel PLM Alédjo à Cotonou; ...
Proclame solennellement sa souveraineté et la force exécutoire de ses décisions.»
(Déclaration sur les objectifs et les compétences de la Conférence)

Publié par LEGIBENIN

Le corps diplomatique: Une présence-témoin.

Une des arrivées impromptues du " Caméléon".

Publié par LEGIBENIN

ANNEXE 5 : VUE D'ENSEMBLE DE L'EXPOSITION

Vue d'ensemble de l'exposition à la Place des Martyrs à Cotonou

Publié par LEGIBENIN

Table des matières

SOMMAIRE 4
LISTE DS SIGLES ET ABBREVIATIONS 7
LISTE DES TABLEAUX 8
GLOSSAIRE 9
RESUME 10
AVANT- PROPOS 11
INTRODUCTION GENERALE 12
CHAPITRE PREMIER: 15
DE LA PRESENTATION DE L'OBJET ET DU CADRE D'ETUDE AU CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE 15
SECTION 1 : PRESENTATION DE L'OBJET ET DU CADRE D'ETUDE ET ETAT DES LIEUX .. 16
PARAGRAPHE 1 : PRESENTATION DE L'OBJET ET DU CADRED'ETUDE 16
A- Présentation de la Conférence des Forces Vives de la Nation 16
1- Contexte de la Conférence Nationale 16
2- Objectifs de la Conférence Nationale 19
3- Décisions de la Conférence Nationale 20
B- Présentation de la Direction des Archives Nationales (DAN) 21
1- Historique de la DAN 21
2- Missions et attributions de la DAN 22
3- Organisation et attributions des services de la Direction des Archives Nationales ... 23
PARAGRAPHE 2 : LA CONFERENCE NATIONALE 25 ANS APRES, ... 26
ETAT DES LIEUX 26
A- Présentation des éléments témoins de la Conférence Nationale 26
1- Le PLM Alédjo 26
2- Le fonds d'archives de la Conférence Nationale 27
B- La Conférence Nationale, quelle place dans l'histoire politique du Bénin ? 28
C- Inventaire des atouts et des problèmes 30
1- Inventaire des atouts 30
2- Inventaire des problèmes 30
SECTION 2 : CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE 32
PARAGRAPHE 1 : CHOIX DE LA PROBLEMATIQUE, JUSTIFICATION ET FORMULATION DU SUJET 32
A- Choix de la problématique 32
B- Justification de la problématique et formulation du sujet 33

Publié par LEGIBENIN

PARAGRAPHE 2 : SPECIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE ET 34
DETERMINATION DES SEQUENCES DE RESOLUTION 34
A- Spécification de la problématique 34
B- Détermination des séquences de résolution de la problématique 34
CHAPITRE DEUXIEME: 35
DU CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE AUX CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS .. 35
SECTION 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE 36
L'ETUDE 36
PARAGRAPHE 1 : DES OBJECTIIFS DE L'ETUDE A LA REVUE DE LA..... 36
LITTERATURE 36
A- Objectifs – Causes- hypothèses – Tableau de bord de l'étude 36
1- Objectifs de l'étude 36
2- Causes et hypothèses de l'étude 36
3- Tableau de bord de l'étude 37
B- Revue de la littérature 38
1- Quel contenu donner à la notion de valorisation des fonds d'archives ?..... 38
2- Le public cible, un paramètre indispensable à la valorisation des fonds d'archives .. 40
3- Un exemple de valorisation des fonds d'archives : l'exposition 41
PARAGRAPHE 2 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE 43
A- Méthodes empiriques de collecte de données..... 43
1- L'entretien..... 43
2- La recherche documentaire 43
B- Approches théoriques de résolution de la problématique..... 43
1- Problème spécifique n°1 : Non exhaustivité des archives de la Conférence Nationale 44
2- Problème spécifique n°2 : L'absence d'action de valorisation des archives de la Conférence Nationale 44
3- Problème spécifique n°3 : Diffusion restreinte des produits de la DAN 45
SECTION 2 : DES ENQUÊTES DE VERIFICATION DES HYPOTHESES 46
AUX CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS 46
PARAGRAPHE 1 : ENQUETE ET VERIFICATION DES HYPOTHESES 46
A- Réalisation de l'enquête 46
1- Collecte des données 46
2- Groupe cible 47
B- Présentation et limites des données..... 48

Publié par LEGIBENIN

1- Présentation des données 48
2- Limites des données 51
C- Analyse des données et vérification des hypothèses 51
1- Analyse des données 51
2- Vérification des hypothèses 53
PARAGRAPHE 2 : APPROCHES DE SOLUTIONS ET 55
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE 55
A- Approches de solutions pour une valorisation des archives de la Conférence Nationale 55
1- La collecte des archives de la Conférence Nationale 55
2- L'organisation d'une exposition sur la Conférence Nationale 56
3- La promotion de l'exposition : rendre effective l'itinérance 73
B- Conditions de mise en œuvre des solutions 74
1- Pour une collecte effective des archives de la Conférence Nationale 74
2- Pour une promotion des produits de la DAN 75
CONCLUSION GENERALE 76
BIBLIOGRAPHIE 76
ANNEXES 76